U d'/ of Ottawa
39003001402238

818-1B-159
430

MÉLANGES

'ORIGINES ÉTYMOLOGIQUES

ET DE

UESTIONS GRAMMATICALES,

PAR M. ÉLOI JOHANNEAU.

A PARIS,

CHEZ { ALEXANDRE JOHANNEAU, Libraire, rue du Coq, n°. 6;
BECHET, Libraire, Quai des Augustins, n°. 57;
PILLET, Libraire, rue Christine, n°. 5;

ET CHEZ L'AUTEUR, au Musée, rue des Petits-Augustins, n°. 16.

M. DCCC. XVIII.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

BIBLIOTHECA

L'Auteur se propose de publier successivement et par livraisons, d'autres Mémoires, sous le même titre.

PC
2571
.J64
1818

MÉLANGES

D'ORIGINES ÉTYMOLOGIQUES

ET

DE QUESTIONS GRAMMATICALES.

LETTRES *à M. le Rédacteur des* Annales politiques et littéraires, *sur l'Origine et l'Orthographe de la Particule* on *et des Lettres dites Euphoniques* l, t *et* s, *dans la Langue française.*

PREMIÈRE LETTRE.

Paris, ce 1er. janvier 1817.

MONSIEUR,

Je viens de lire, dans votre Journal du 30 décembre dernier, l'article suivant, que je suis obligé de reproduire pour y répondre : « Un grammairien de Metz, M. Munier, vient de publier une petite dissertation sur la particule

on. Il n'adopte point l'avis de ceux qui prétendent mettre devant cette particule l'article *le*, dont l'*e* s'élide. *On*, est, dit-il, un mot vague et indéterminé, qui ne peut être précédé de l'article qui le détermine. Il regarde, *avec raison*, *l'* qui précède *on*, comme une lettre euphonique, ainsi que le *t* dans *dira-t-on* ? Et d'après cela, il conclut que de même qu'on pécherait contre l'orthographe en écrivant *dira-t-on ?*, de même il faut désormais renoncer à écrire *si l'on*, *que l'on*, et écrire *si-l-on*, *que-l-on*. M. Munier *paraît avoir raison ;* mais triomphera-t-il de l'usage qui est le tyran des langues ? »

Puisque vous avez, Monsieur, élevé cette question intéressante pour la langue, que vous paraissez adopter l'opinion de M. Munier, et la confirmer par votre suffrage, je crois devoir à vos abonnés et à vous-même de relever son erreur ; de prouver qu'il s'est trompé, que la comparaison qu'il fait du *t* euphonique dans *dira-t-on ?* avec *l'* de la particule *l'on*, n'est point exacte ; que les deux cas ne sont pas les mêmes ; que l'orthographe de l'un n'a pas la même origine que l'orthographe de l'autre ; qu'enfin, si l'on suivait la correction qu'il propose, ce serait changer non-seulement notre orthographe dans un point essentiel, mais encore défigurer les traces des origines de notre langue, les rendre méconnaissables.

Le mot *l'* qui précède *l'on*, n'est point seulement une lettre euphonique, comme le dit M. Munier, semblable au *t* dans *dira-t-on ?*,

mais c'est très-certainement l'article *le*, dont l'*e* final a été élidé, d'après l'usage général de faire cette élision devant les substantifs singuliers qui commencent par une voyelle. La preuve en est, que la particule *on* vient du latin *homo ;* qu'elle a par conséquent le meme sens que le substantif *homme ;* qu'on trouve dans nos anciens auteurs, 1°. *home, hom, hon, omme, ome, om, ume, ueme, um, uem*, employés pour *homme* et pour *on ;* et même *homs, hons, ons*, pris dans le même sens, mais au pluriel sans doute pour *hommes* ou *homines*, comme on le voit dans les Glossaires de Ducange et de Carpentier, dans celui de M. Roquefort, dans le Trésor de Borel, etc., etc.; 2°. au pluriel également, *tous homs* pour *tous hommes*, *mortels homs* pour *mortels hommes*, *ses homs* pour *ses hommes*, ses vassaux hommagers, *mos homs et mos barons* pour *mes hommes et mes barons*, *li homs* nom d'un village de Picardie pour *les hommes* de tel seigneur; et au singulier, *y a* hom *sus la terre* pour *il y a* homme *sur la terre*, *Noé le bon* HOM pour *Noé le bon* homme, *beaugentilhom* pour *beau gentilhomme*, *malhom* pour *mal homme*, mauvais homme, etc., etc.; 3°. *l'hom dit* pour *l'on dit*, hom *fait savoir* pour *on fait savoir*. La preuve en est que Malherbe lui-même a dit L'HOMME *est d'autant plus travaillé*, pour *l'on est*, etc.; que les peuples septentrionaux, d'origine germanique, se servent également du mot *man* ou *mann*, homme, soit au singulier, soit au pluriel, là où nous nous servons de la par-

ticule *on;* que les Anglais, en outre, se servent dans le même sens du mot *people*, peuple, qui est également un substantif, et quelquefois de l'article indéfini *one* qui vient du latin *unus*; que les Italiens ont dit également *uomo* et *uom dice* pour *si dice*, on dit; qu'ils disent encore, à l'exemple des Anglais, *uno si pente*, on se repent. Par conséquent, quand nous disons *l'on fait* ou *on fait*, c'est comme si nous disions *l'homme fait* ou *homme fait*, comme on l'a dit, en effet, autrefois.

De là il suit que le mot *l'*, qui précède *on*, n'est point une simple lettre euphonique, comme le *t* dans *dira-t-on*, mais l'article *le* élidé à l'ordinaire, devant un substantif commençant par une voyelle, substantif défiguré pour l'orthographe et la prononciation, mais encore très-reconnaissable pour des yeux exercés. De là il suit que c'est parce que *on* vient de *homo* homme, et avait le même sens dans l'origine, qu'on l'emploie aujourd'hui, tantôt avec l'article défini, tantôt sans cet article, comme le substantif *homme* lui-même, selon qu'on le prend dans un sens défini ou indéfini, plus ou moins général et étendu, ou selon que l'euphonie l'exige. De là il suit que c'est pour la même raison que les grammairiens, sans la connaître cette raison, et guidés seulement par l'usage et l'observation, établissent pour règle qu'il faut se servir quelquefois de *l'on* pour *on*, quand l'euphonie le demande; mais que cependant en général, *on* vaut mieux que *l'on*; et qu'il serait ridicule de se servir de *l'on* pour *on*, sans le

motif de l'euphonie, par exemple au commencement d'une phrase : ils n'ont pas vu que ce serait non-seulement ridicule, mais une faute, parce que ce serait prendre le mot *on* ou *homme* dans un sens défini, tandis que l'usage veut qu'il soit pris dans le sens le plus indéfini, le plus général, surtout au commencement d'une période. De là il suit encore que c'est pour la même raison, c'est-à-dire, parce que *on* vient de *homo*, qu'il ne se dit que des personnes, et qu'on n'en fait point usage en parlant de *Dieu*, ni devant les verbes impersonnels qui ne sont relatifs qu'aux choses et point aux personnes, tels que *il pleut*, *il importe*, etc. ; quoique ce mot soit pris dans le sens le plus général, il n'était pas naturel d'étendre jusque-là sa signification actuelle, puisque sa signification primordiale s'y opposait.

Enfin, s'il était vrai, comme le prétend M. Munier, que l'article *l'* qui précède *on* dans *l'on*, ne fût qu'une lettre euphonique, on ne dirait pas, et on n'aurait pas écrit, dans les interrogations où *on* suit un verbe terminé par *a* ou par *e*, *qu'a-t-on ?*, *aime-t-on ?*, mais *aime-t-on ? qu'a-t-on ?* Cela est concluant ; car ce serait le cas plus que jamais, de se servir après ces verbes de *l'* euphonique, comme on s'en sert quelquefois avant ces verbes, quand la phrase est affirmative. C'est ce qui cependant n'a pas lieu.

Une nouvelle preuve de la justesse de l'origine que j'assigne à notre particule *on*, c'est qu'elle explique et justifie non-seulement tous

les usages que nous en faisons dans le discours, comme je viens de le faire voir, mais encore la définition qu'en donnent les grammairiens, sans avoir d'autre guide que l'usage. L'Académie définit *on*, « un pronom personnel indéfini et des deux genres, qui marque indéfiniment une ou plusieurs personnes, et qui ne se joint jamais qu'avec la troisième personne du singulier ». L'étymologie, d'accord avec l'usage, prouve que cette définition est très-juste : 1°. *On* est un pronom personnel, puisqu'il ne peut se dire, en effet, que des personnes, et non de Dieu, ni des choses, d'après sa signification, qui ne désigne que des personnes, des hommes; je l'ai déjà prouvé ; 2°. *on* est indéfini : y a-t-il rien de plus indéfini que le mot *homme*, surtout quand on n'en restreint pas le sens par l'article *l'* ? 3°. *on* est des deux genres : puisque *on* vient de *homo*, qui désigne les deux sexes, et qui est des deux genres en latin, *on* a dû en effet être aussi des deux genres en français, et on a pu aussi bien dire *on est jolie*, quand on parle d'une femme, que *on est joli*, quand on parle d'un homme; 4°. *on* marque indéfiniment une ou plusieurs personnes : ce doit être encore en effet une suite des deux genres du mot *homo* et de sa signification collective; 5°. *on* ne se joint jamais qu'avec la troisième personne du singulier : c'est une suite de la forme du singulier que conserve toujours ce mot dans son orthographe, soit avec l'article du singulier *l'*, soit sans cet article : tout cela devait être, tout cela est arrivé.

D'après toutes ces preuves de fait et de raisonnement, de l'origine que j'assigne à notre particule *on*, vous voyez, Monsieur, que M. Munier s'est trompé dans tous les points; que cette particule peut être précédée, et est en effet quelquefois précédée, de l'article *le;* que cet article *l'*, dans sa forme élidée, n'est point une lettre euphonique, comme l'est le *t* dans *dira-t-on?*, que bien loin qu'il faille renoncer désormais à écrire *si l'on*, *que l'on*, pour *si-l-on*, *que-l-on*, il faut, au contraire, maintenir cet usage; qu'il faut bien se garder même de le changer; que ce serait perdre les origines de notre langue et les défigurer.

Puisqu'il s'agit de l'orthographe et de l'origine de la particule *on*, permettez-moi, Monsieur, de faire remarquer, à cette occasion, que ceux qui veulent aussi réformer l'orthographe du mot *homme*, et écrire *home* par une seule *m*, n'en connaissent pas la véritable étymologie. Ils s'imaginent qu'il vient du nominatif *homo*, tandis qu'il est de fait qu'il vient des cas obliques *hominis*, *homini*, etc., etc., et que c'est parce que l'*n* des cas obliques de ce mot s'est changée, selon l'usage, en *m* dans la prononciation, qu'il est resté des vestiges de ce changement dans l'orthographe, et qu'on a écrit *homme* par deux *mm;* que c'est ainsi que nous avons fait *femme* de *femina*, *nommer* de *nominare*, etc., etc. Ce n'est donc point, comme le dit M. Roquefort au mot *Hom*, parce qu'on a fait une seconde *m* de l'*i* et de l'*n* de *homine:* cette orthographe n'est point une faute de co-

piste, mais une altération naturelle du langage : on n'a écrit deux *mm* dans *homme* que parce qu'on les prononçait, et on a prononcé ainsi, long-temps avant d'écrire. Le peuple qui fait la loi en fait de langue n'écrit point. Le grammairien n'est que son secrétaire, son interprète. Puissé-je l'avoir été moi-même, et obtenir votre suffrage, après avoir contredit votre opinion!

DEUXIÈME LETTRE

Au Même, sur le même sujet.

Paris, ce 2 Janvier 1817.

MONSIEUR,

La première lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, au sujet de la dissertation de M. Munier, ayant été écrite à la hâte, et presque *ab irato*, je n'ai pas eu le temps de traiter dans toute son étendue la question intéressante qui en fait le sujet. En y réfléchissant encore, j'ai fait de nouvelles observations, qui non-seulement confirment les premières, mais qui rendent la question des lettres euphoniques de notre langue plus générale, et en font connaître la véritable origine. Vous savez qu'outre la lettre *l'* apostrophée, qu'on ajoute devant *on*, après *et*, *si*, *ou*, *que*, etc., pour éviter des *hiatus*, nous plaçons également par euphonie, dit-on, la lettre *t* dans *dira-t-on*, et

la lettre *s* dans *donnes-en*, *penses-y*, *vas-y*, en insérant l'une et l'autre entre le verbe et l'enclitique. J'ai examiné aussi l'origine de ces deux lettres, et j'ai vu que c'était une erreur de les regarder comme des lettres purement euphoniques, et de croire qu'on ne les ajoute que pour éviter des sons désagréables, pour la douceur de la prononciation.

M. Munier prétend, dites-vous, que le petit mot *l'* qui précède *on*, n'est pas un article élidé, mais une lettre euphonique, ainsi que le *t* dans *dira t-on ?* Eh bien ! je vais faire plus qu'il ne demande, je vais lui prouver que le *t*, même dans cet exemple et les autres exemples semblables, ainsi que l'*s* dans les trois exemples que je viens de citer, ne sont pas des lettres simplement euphoniques, mais significatives, radicales et étymologiques; que ces lettres font partie même des mots, dont on les sépare à tort par un *trait d'union*, que les imprimeurs appellent avec raison une *division*, c'est-à-dire un trait de *désunion*. Je vais lui prouver que c'est parce qu'on a cru faussement que c'étaient des lettres ajoutées, qu'on les a séparées par deux tirets des mots entre lesquels on les insère. Il est d'autant plus nécessaire de démontrer que c'est une erreur, que c'est parce que M. Munier a cru, avec tous les grammairiens, que l'euphonie était la véritable et la seule origine de la lettre *t* dans *dira-t-on*, qu'il a prétendu qu'elle l'était aussi de la lettre *l* devant *on*, et qu'on devait par conséquent suivre une orthographe uniforme dans l'un et l'autre cas.

Cette erreur, comme vous savez, Monsieur, ne lui est pas particulière : c'est celle de tous les grammairiens, de l'Académie elle-même. Voici comment ils s'expliquent à ce sujet, sur les trois prétendues lettres euphoniques de notre langue.

« *L*, lettre *purement explétive*, dit l'Académie (à l'article de la lettre *L*), qu'on met par euphonie devant le mot *on*, comme en cette phrase, *le lieu où l'on est*, pour éviter le concours désagréable des deux voyelles *ou on*.... C'est par euphonie qu'on dit *si l'on* pour *si on*, *viendra-t-il* pour *viendra-il ?* (à l'article EUPHONIE.)..... Lorsque le temps d'un verbe, terminé par une voyelle, est suivi immédiatement des pronoms *il*, *elle*, *on* (à l'article de la lettre *T*), on met par euphonie, et pour éviter l'hiatus, un *t* entre le pronom : *dira-t-on*, *jera-t-il*, *joue-t-elle*, *viendra-t-on*..... Il faut observer, dit encore l'Académie (à l'article *Y*), que quand *y* est mis immédiatement après la seconde personne de l'impératif, le mot finit par *s*, comme : *Vas-y*, *donnes-y tes soins*, *cueilles-y des fruits.* »

« La lettre *T*, dit Beauzée (à l'art. *T* du Dict. de Gramm. de l'Encyclop.), est euphonique chez nous, lorsque par inversion, nous mettons, après la 3^e^. p. s. terminée par une voyelle, les mots *il*, *elle* et *on;* comme *a-t-il*, *aime-t-elle*, *y alla-t-on;* et dans ce cas, la lettre *t* se place, comme on voit, entre deux tirets. La lettre euphonique et les tirets dé-

signent l'union intime et indissoluble du sujet *il, elle* ou *on* avec le verbe; et le choix du *t* par préférence, *vient de ce qu'il est la marque ordinaire de la troisième personne.* »

« *S* est ordinairement, dit le même auteur (à l'article EUPHONIE du même Dict.), la terminaison de la seconde personne singulière. De là l'usage où nous sommes d'en faire une lettre *euphonique*, après la seconde personne de l'impératif des verbes de la première conjugaison ou de ceux en *ir* dont l'indicatif présent est en *e*. On y insère une *s* euphonique, si ces impératifs sont suivis de l'un des adverbes *en* ou *y;* mais *cette lettre s'écrit alors comme terminaison de l'impératif : vas-y, donnes-y tes soins, offres-y tes conseils, acceptes-en l'hommage, ouvres-en l'avis, vas-en prendre la défense.* »

Tous les autres grammairiens répètent la même chose, par conséquent il est inutile de les citer. Cette erreur relative à l'origine de l'addition des lettres *l*, *t* et *s*, n'est donc pas, comme je l'ai dit, particulière à M. Munier: elle est générale, et on n'a jamais, que je sache, songé à l'attaquer. J'ai déjà détruit, je crois, dans ma première lettre, celle qui concerne l'origine de la lettre *l'* devant *on*. Mais dans la précipitation avec laquelle j'ai écrit, j'ai omis une preuve de fait, une preuve matérielle et essentielle contre le système de M. Munier et la correction qu'il propose de faire à notre orthographe, en écrivant la lettre *t* entre deux tirets, comme on le fait pour la lettre *t*, dans *dira-t-on*, et en supprimant l'apostrophe, signe d'éli-

sion, qui fait croire, dit-il, que ce *l'* est l'article *le*. Voici cette preuve : Ce qui confirme que ce *l'* n'est point une lettre euphonique ajoutée seulement pour éviter un *hiatus*, même en supposant que le *t* dans *dira-t-on* en serait une, c'est qu'autrefois on ajoutait ce *l'* devant *on*, après un verbe finissant par une consonne, par conséquent lorsque même l'euphonie ne l'exigeait pas. « Anciennement, dit Beauzée (et tous ceux qui ont lu nos anciens auteurs ont pu le remarquer comme lui); anciennement, lorsque le *nom* général et indéfini *on* se plaçait après le verbe, comme il arrive aujourd'hui, on insérait, entre deux, la lettre *l* avec une apostrophe »; et il cite cet exemple de Joinville : « Celui jour *portait l'on* les croix en processions, et les *appelait l'on* les croix noires. »

Il est donc évident que c'est parce que *l'* est l'article *le* élidé; que c'est parce que *on* est un nom, une variété du mot *homme;* que c'est parce qu'il signifie *homme*, dans *on dit* et *l'on dit*, que *l'* se met quelquefois devant ce nom, et non pas parce que l'euphonie seule le fait ajouter, ainsi que *t* dans *dira-t-on*. Une autre preuve encore que ce *l'* n'est point une lettre euphonique, en supposant même que la lettre *t* le fût, et que ces deux lettres n'ont pas la même origine, c'est que ce *l'* peut commencer la phrase, tandis que le *t* ne la commence jamais, et ne peut pas la commencer; c'est que par conséquent on ne pourrait pas toujours mettre la lettre *l* entre deux tirets, comme le *t*, ainsi que le propose M. Munier. On ne peut donc pas re-

garder ce *l'* comme une lettre euphonique, ni prétendre qu'on peut en retrancher l'apostrophe, et l'écrire entre deux tirets, comme une lettre ajoutée.

Il me reste maintenant à détruire la même erreur pour la lettre *t* et pour la lettre *s*; à prouver que ces deux lettres sont également des lettres significatives, caractéristiques, radicales et étymologiques. Quatre observations bien simples le prouvent pour la lettre *t* : la première, c'est qu'en latin, d'où nous avons tiré nos formes conjugatives comme nos mots, la 3e. p. s. de tous les temps, de toutes les conjugaisons et de tous les verbes, est toujours terminée par *t*. La seconde, c'est qu'en français, le prétendu *t* euphonique que nous mettons après un verbe terminé en *e* ou en *a*, lorsqu'il y a inversion du pronom qui en est le sujet, ne s'ajoute jamais qu'à la 3e. p. s. de l'indicatif présent, prétérit ou futur, quand cette 3e. p. s. est terminée par l'une de ces deux voyelles, comme dans les exemples suivans : *A-t-il*, *aura-t-elle*, *fera-t-on*, *aime-t-il*, *aime-t-elle*, *aimera-t-on*, *va-t-il*, *alla-t-elle*, *ira-t-on*, *souffre-t-il*, etc. La troisième, c'est qu'on a toujours prononcé ce *t* dans ces exemples, comme on le voit dans les Grammaires françaises de Henri et de Robert Etienne, quoiqu'on ne l'écrivait pas de leur temps, à ce qu'il paraît. La quatrième enfin, c'est que la 3e. p. s. de tous les temps des verbes des autres conjugaisons, à l'exception du futur, est toujours terminée par le *t*, caractéristique de cette forme personnelle en latin.

De là il suit, comme on le devine déjà, que ce prétendu *t* euphonique n'est que le *t* qui termine la 3e. p. s. de tous les temps et de tous les verbes latins; qu'il est encore la caractéristique de cette terminaison en français; que, puisqu'on l'a toujours prononcé, lors même qu'on ne l'écrivait pas, ce n'est que la faute de ceux qui ont réglé notre orthographe, sans connaître bien les origines de notre langue, si on ne l'a pas toujours écrit, et si, lorsqu'on l'a écrit, on l'a séparé de son radical, de sa souche, par un tiret, comme s'il ne lui appartenait pas, comme s'il n'en était pas la finale caractéristique. Ainsi donc, M. Munier s'appuyait sur un faux principe, sur une erreur, quand il prétendait que le *t* étant euphonique dans *dira-t-on*, *l'* devait l'être aussi dans *l'on, si l'on, que l'on;* que puisqu'on écrivait ce *t* avec deux traits d'union, il fallait écrire de même ce *l'*, en supprimant l'apostrophe, signe d'élision, qui faisait croire que c'était l'article *le.* Ces deux cas ne sont pas les mêmes, et d'ailleurs, comme je viens de le prouver, ce *t* n'a pas plus été ajouté que *l'*, par euphonie. Il existait virtuellement dans le radical; une orthographe vicieuse empêchait de l'y reconnaître; la prononciation le fait reparaître, quand le besoin l'exige. Voilà sa véritable origine.

Quatre observations bien simples prouvent également que la lettre *s*, dans les exemples cités plus haut, n'est pas une lettre ajoutée pour le seul motif de l'euphonie : la première, c'est qu'en latin, la 2e. personne du singulier de tous

les verbes, de toutes les conjugaisons et de tous les temps, est toujours terminée par cette *s* caractéristique. La seconde, c'est que cette prétendue lettre euphonique que nous mettons après la 2^e^. p. s. des impératifs, terminée par *e*, ne s'ajoute jamais qu'à la 2^e^. p. s. de ces impératifs, dans les cas où ils ne l'ont pas ordinairement. La troisième, c'est qu'on a écrit par *s* finale, la 2^e^. p. s. des impératifs en *e* de la première et de la deuxième conjugaison, lors même que ces impératifs n'étaient pas suivis de *en* ou de *y*. La quatrième enfin, c'est que la 2^e^. p. s. des impératifs des verbes de toutes les autres conjugaisons prend toujours une *s* finale.

D'où il suit évidemment que cette lettre, qui s'ajoute alors *comme terminaison*, selon la remarque de Beauzée, l'est en effet; qu'elle est, en effet, la caractéristique de la terminaison de la 2^e^. p. s. du verbe, comme le *t* l'est de la 3^e^.; que cette *s* n'est que l'*s* qui termine la 2^e^. p. s. de tous les temps et de tous les verbes en latin. C'est donc une erreur de croire, avec Beauzée, que l'*s* n'est ici qu'une lettre euphonique, et que c'est parce qu'elle est ordinairement la terminaison de cette forme personnelle, qu'on a choisi cette lettre, pour éviter l'*hiatus*, quand un impératif, terminé en *e*, est suivi de *en* ou de *y*.

Cette erreur en a fait naître une autre, celle de s'imaginer que la 2^e^. p. s. de l'impératif est toujours semblable à la 1^ere^. du présent de l'indicatif; et on en a fait une règle générale, par cela seul que l'*s* finale caractéristique de cette

2^e. p. ne se prononce pas toujours, sans avoir aucun égard aux cas particuliers où elle se prononce, et au principe général qui fait de la lettre *s* la caractéristique de la 2^e. p. s., en français dans presque toutes les conjugaisons, en latin dans toutes. Si on n'avait toujours suivi que la prononciation, et une prononciation relâchée de l'ignorance ou de l'erreur, pour règle de l'orthographe, que de lettres muettes dans les terminaisons et même dans les corps des mots qui ne seraient point écrites, et qui ne laisseraient plus de traces aujourd'hui, ni de leur présence, ni de leur origine !

C'est cette fausse règle qui est cause que plusieurs nouveaux grammairiens prétendent, contre l'autorité de l'Académie et de Beauzée qui les condamnent, sans avoir connu la véritable raison de cet usage, qu'il faut écrire entre deux tirets l'*s* de la 2^e. p. s. de l'impératif, quand il suit un des deux enclitiques *en* ou *y*, par exemple *va-s-y* pour *vas-y*. C'est l'erreur où l'on était sur l'origine de cette *s* qui a fait tomber également dans l'inconséquence d'avoir deux règles pour le même cas ; d'écrire, par le même motif de l'euphonie, *s* comme terminaison de la 2^e. p. s. de l'impératif, sans tiret qui la sépare du verbe, et d'écrire avec un tiret la lettre *t*, lorsqu'elle est finale de la 3^e. p. *s.* d'un indicatif présent, prétérit ou futur.

C'est par une autre erreur, semblable à celle de M. Munier, que Wailly et l'Académie elle-même, dans sa dernière édition (au mot *Aller*), écrivent *va-t-en* par un trait d'union

après le *t*, comme s'il était le même *t* de *va-t-il*, au lieu d'écrire *va-t'en*, avec l'apostrophe, ou le signe d'élision, comme il faut l'écrire après le *t*, puisque ce *t* est le pronom *t'*, ou *te* élidé, ainsi que le prouve le pluriel *allez-vous-en*.

C'est enfin cette incertitude des principes de notre orthographe et des origines de notre langue, qui est cause que l'auteur d'un grand ouvrage tout récent sur la grammaire, ouvrage d'ailleurs très-utile et très-estimable, écrit *va-t-en* avec le trait d'union et *va-t'en* avec l'apostrophe dans la même page, *va s-y* avec deux tirets dans sa table, et *vas-y* avec un seul tiret dans le corps de l'ouvrage. Il était donc bien essentiel que cette question fût approfondie et résolue.

Il serait bien à désirer aussi qu'on adoptât une orthographe uniforme, dans ces deux cas tout-à-fait semblables; qu'on ne séparât pas plus le *t* que l'*s* par un tiret, de la personne du verbe dont il est la caractéristique. Mais j'ose à peine proposer cette réforme pour la 3^e^. p. s. terminée en *e* muet; j'oserais encore moins la suivre, de crainte de dénaturer, de défigurer notre langue, par la raison qu'elle n'offre pas d'exemples de mots terminés par un *e* muet suivi d'un *t*, que cette finale serait confondue pour l'orthographe avec celles des substantifs et des adjectifs en *et*; quoiqu'elle en présente un autre plus extraordinaire encore dans la finale muette *ent* de la 3^e^. p. pl. des verbes; quoique l'orthographe de cette finale soit la même que celle de la finale nasale *ent* des participes et des

adjectifs, finale qui a un son bien différent; mais nos yeux sont accoutumés à ces défauts de notre orthographe, et ils sont consacrés par les chefs-d'œuvre de notre langue.

Il n'en est pas de même pour la 3e. p. s. terminée en *a* : rien ne s'oppose à ce que, dans ce cas, le *t* ne soit pas séparé par un tiret, et qu'on écrive *at-il*, *serat-elle*, *aimerat-on*, *donnat-il*. Il y a des exemples de cette orthographe régulière dans nos anciens auteurs, et elle est conforme à l'usage où nous sommes d'écrire plusieurs mots par un *t* final, et de ne prononcer ce *t* que lorsque le mot est suivi d'un mot commençant par une voyelle. Cette orthographe serait fort utile aux poëtes pour éviter des hiatus; car bien entendu, que cette 3e. p. s. en *a* s'écrirait avec un *t*, même lorsqu'elle ne serait pas suivie du pronom. Cependant, en l'adoptant pour cette finale, et en la rejetant pour celle en *e* muet, on pécherait encore contre cette uniformité si précieuse pour la régularité d'une langue, et pour en faciliter l'étude aux nationaux et aux étrangers. C'est maintenant à l'Académie, à tous les grammairiens, à tous les bons écrivains, à faire la loi à ce sujet : le principe est connu, il ne s'agit plus que de l'appliquer; il vaut mieux tard que jamais. Si je suis assez heureux pour voir adopter cette utile réforme dans notre orthographe, j'aurai le courage d'en proposer bien d'autres qui ne sont pas moins fondées en raison, ni moins nécessaires. On ne se doute même pas de toutes les fautes que l'Académie a faites dans son Dictionnaire au sujet de notre orthographe, faute d'avoir commencé par déter-

miner l'origine de chaque mot, sur laquelle cette orthographe doit être basée.

D'après toutes les preuves que je viens d'en apporter, il est donc bien certain, Monsieur, que ce n'est point l'euphonie seule qui a fait ajouter un *t* à la 3^e^. personne, une *s* à la 2^e^. dans les exemples que j'ai cités, mais l'étymologie ; que chacune de ces deux lettres existent de fait ou de droit en français, comme en latin, dans un verbe qui est à la 3^e^. ou à la 2^e^. p. du singulier ; que c'est bien à la vérité l'euphonie qui les fait reparaître, qui en manifeste la présence, comme elle fait reparaître les autres consonnes muettes finales des primitifs dans leurs dérivés, lorsque ces primitifs sont suivis d'un autre mot commençant par une voyelle. On n'écrit plus, il est vrai, ces deux lettres que dans les cas où l'euphonie en fait sentir l'existence et le besoin ; mais comme il n'y a rien d'arbitraire dans les langues, que tout y est fondé sur une raison universelle, qui en fait le lien commun, comme elle fait celui de toutes les religions par la morale ; que le dictionnaire et la grammaire d'une langue ont leur origine dans la nature même des organes de la parole, et dans les langues plus anciennes dont cette langue émane, on a dû nécessairement écrire autrefois ce *t* et cette *s* caractéristiques de deux formes personnelles, puisqu'on les écrivait en latin, puisqu'on n'a jamais cessé entièrement de les prononcer, au moins dans les exemples qu'on regarde aujourd'hui comme des exceptions. Si on ne les a plus écrits ensuite que dans quelques cas peu

fréquens, c'est qu'on a pris pour une exception une règle générale, comme cela arrive souvent dans les grammaires. Dans toutes les langues, l'orthographe suit toujours la prononciation et lui est subordonnée; mais cette prononciation n'étant pas toujours assez distincte, surtout dans les finales d'une langue qui en a tant de muettes, on n'a pas toujours pu y conformer l'orthographe, de manière à ne rien laisser à désirer. Il fallait des connaissances plus étendues, une critique plus sûre dans les origines de notre langue, qu'on n'en avait à l'époque où elle a été fixée par des écrits, qui feront l'admiration et le charme de la dernière postérité.

Il est donc bien certain que ce n'est que par suite d'une prononciation relâchée du *t* et de l'*s* caractéristiques de la 3^e^. ou de la 2^e^. forme personnelle des verbes terminés en *e* muet ou en *a*, dans d'autres cas que ceux où la prononciation de ces deux lettres est très-distincte, qu'elles n'ont pas toujours été écrites; et que c'est faute d'avoir connu la véritable origine de ces prétendues lettres euphoniques, qu'elles ne sont plus écrites aujourd'hui que par exception, et dans les cas où il a fallu avoir recours à une prononciation plus exacte et plus nette. Trois causes ont dû contribuer, dans les cas dont je parle, à cette prononciation plus distincte, et par-là à nous conserver ces deux lettres finales, tandis que tant d'autres sont perdues à jamais: la première a dû être le besoin de bien caractériser la forme personnelle d'un verbe; qui, contre l'usage ordinaire de notre langue, peu

sujette à inversions, ne se trouvait plus alors précédé du sujet qui doit le régir et le déterminer ; la seconde, la nécessité d'éviter la contraction de l'enclitique avec le verbe, contraction qui les aurait altérés l'un et l'autre, de manière à pouvoir à peine les reconnaître, et qui eût été inévitable, sans l'une de ces deux consonnes intermédiaires, attendu que l'enclitique, semblable au faible qui s'appuie toujours sur le fort, tend toujours à faire corps avec le verbe, auquel il est presque indissolublement attaché, à faire un seul mot avec lui ; la troisième, d'éviter le défaut contraire, l'*hiatus* qui en serait résulté sans l'obstacle de l'une de ces deux consonnes, obstacle utile que l'euphonie a fait tourner à son profit, à l'harmonie de la langue.

Il est donc incontestable que c'est par cette triple cause que la prononciation a fait reparaître, dans les exemples cités, ces deux lettres, et qu'une fois leur présence manifestée impérieusement, on a été obligé de les écrire, d'après le principe que la langue parlée fait la loi à la langue écrite, ou la prononciation à l'orthographe. Ces deux lettres ne sont donc point des lettres simplement euphoniques, mais des lettres du radical même, des lettres encore une fois caractéristiques de sa forme personnelle, qui étaient muettes, et dont le besoin, la nécessité a fait manifester la présence. L'euphonie en profite, à la vérité, et évite par leur moyen des hiatus désagréables pour des oreilles délicates, pour des oreilles françaises ; mais elle ne les a pas

ajoutées, comme les grammairiens le disent : elle n'a fait que se servir du moyen qu'elle avait à sa disposition, que profiter de la ressource que lui offraient la grammaire et l'étymologie. C'est ainsi que les poëtes italiens, et même quelquefois les poëtes français, profitent de la facilité que leur offre leur langue d'ajouter des lettres, des syllabes même, ou d'en retrancher à certains mots, pour la mesure de leurs vers, lorsque l'usage est d'accord avec cette licence. Puissions-nous également profiter de toutes les ressources que nous offrent des origines sûres des mots de notre langue et de leurs formes grammaticales, pour en régulariser l'orthographe et la grammaire ; pour faire enfin une bonne grammaire et un bon dictionnaire d'une langue qui est devenue la langue universelle de l'Europe, parce qu'elle est celle du goût et des écrivains classiques!

Eloi JOHANNEAU.

Paris, ce 21 avril 1818.

LETTRE *à Monsieur* DE LA MESANGERE, *Rédacteur du* Journal des Modes, *sur l'origine des noms de la rue aux Fers, de la rue aux Fevres et de la rue du Fouarre.*

MON OBLIGEANT ET RESPECTABLE AMI,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire concernant l'étymologie de la

rue aux Fers : votre étymologie est à la fois nouvelle, savante et ingénieuse ; et il ne serait point impossible qu'on eût dit, comme vous le pensez, la *rue aux Fers* pour *la rue aux Ferpes*, c'est-à-dire aux franges, ou aux passementiers. Il est certain qu'on a dit *ferpe* pour *frange* ; que c'est de ce mot qu'on a fait en vieux français *ferpier*, *flepier*, *feulpier*, *feupier*, *forpex*, et *forperie*, *frepperie*, *fresperie*, *flesperie*, en bas latin *ferparius*, *ferperius* et *freperia*, dans le sens de *fripier* et de *fripérie* ; et *frepatæ vestes* dans celui d'habits fripés, usés, troués, découpés, en loques, en franges. Il n'y a pas de difficulté sur la signification de ces dérivés du mot *ferpe;* et les glossaires de Ducange et de Carpentier, aux mots *frepatæ* et *ferperius*, ne laissent aucun doute sur celle de ce radical. Outre le passage suivant de Guill. Guiart, année 1304, qui est cité dans Ducange, et que vous m'avez cité vous-même :

Fust tout l'ost du roi atournez,
Sus biaus garnemens et sus FERPES,
Çà et là de blanches escherpes,

j'y trouve cet autre passage plus décisif encore : *Repertæ sunt pretiosæ ac variæ vestes... quasquidem in sphærulis et* LINGULIS *minutissimè* FREPANTES, *picti diaboli formam assumunt ;* et en outre je vois dans le dictionnaire espagnol d'Oudin, que *farpas* signifie les queues ou pointes des enseignes de guerre, et en vieux castillan, les breloques qui pendent à une robe déchirée ; je retrouve encore ce mot dans celui de Séjournant, et de plus le participe *farpado*

dentelé, frangé, fait en forme de frange coupée, fendue par le milieu. Il est donc certain que *ferpe* a signifié frange ; et que c'est de là que viennent les mots *fripier* et *friperie*. Il est certain également qu'il n'y a guère aujourd'hui que des marchands de *ferpes* ou franges, c'est-à-dire des passementiers, dans la *rue aux Fers ;* mais il ne l'est pas moins que le genre de commerce de cette rue a pu changer ; que son plus ancien nom connu est la *rue aux Feures*, *au feure et au ferre ;* que nulle part on ne la trouve nommée la *rue aux Ferpes*, ni même *aux Ferps ;* qu'il eût été bien difficile cependant que le *p* se fût perdu entièrement et dans la prononciation et dans l'orthographe de ce nom ; que, vers l'an 1300, le poëte Guillot, dans ses *Dits des rues de Paris*, la nomme *la rue o Feure ;* enfin qu'on trouve ce nom écrit la *rue au Feurre* dans un acte de 1365.

L'abbé Lebeuf, à la vérité, avait d'abord écrit *la rue o Fevre*, dans l'édition qu'il a publiée du poëme de Guillot ; mais il se rétracta ensuite dans son *errata* en ces termes : « *La rue o Fevre*, écrivez *la rue au Feure*, ou plutôt *la rue au Feurre* ; d'autant qu'un titre latin de 1330 l'appelle *vicus straminis.* » Ce savant historien de la ville et du diocèse de Paris aurait dû justifier encore sa correction par le nom de *rue du Fouarre* que la *rue aux Fers* a aussi porté, et qu'il ne devait pas ignorer. En écrivant *fevre* pour *feure*, son erreur était provenue de ce qu'on ne distinguait pas autrefois, comme vous le savez, l'*u* du *v* dans l'écriture ni même

dans l'impression ; qu'il n'y avait que l'usage qui déterminât la prononciation des mots où se trouvait cette lettre à double emploi.

Je ne doute pas non plus que les marchands de *tapis*, comme vous me l'apprenez dans votre lettre, ne soient encore nommés aujourd'hui marchands de *fers*, quoique je ne trouve ce mot dans aucun de nos dictionnaires du vieux langage ; mais je ne pense pas qu'on appelle ainsi ces sortes de marchands, parce qu'autrefois les tapis étaient ornés de *ferpes* ou franges, comme vous le présumez. Ce nom de marchands de *fers* pour marchands de tapis, doit avoir la même origine que celui de la *rue aux Fers*, puisqu'on a dit *fuer*, *fuere*, *fuerre*, *foer*, *foere*, *foerre*, *fouerre*, *foare*, *foarre*, *fouarre*, *feur*, *feure* et *feurre*, pour fourrage ; c'est-à-dire pour paille de froment ou de seigle battue, égrainée, servant de *fourrage*, ou à faire de la litière, des tapis et des couvertures de paille ; puisqu'on a dit également *fouerres*, *feurriers* et *fourriers* pour marchands de cette sorte de paille; le mot *fers* dans ces deux noms doit être une contraction de *fuer* ou *foer* ; avec l'*s* finale du pluriel. Le nom de marchands de fers pour marchands de tapis, ne doit donc pas désigner, comme vous paraissez le croire, des marchands de tapis d'étoffes ou faits à l'aiguille, mais a dû désigner, au moins dans l'origine, s'il ne désigne pas encore des marchands de tapis ou nattes de paille, de sparte, ou de lisière ; car vous savez que les ouvriers qui font des tapis de lisière, font aussi des nattes de paille et de sparte ;

et, en effet, je viens d'apprendre par une adresse imprimée que j'ai envoyé chercher, que ces marchands de *fers* vendent laine, crins, plumes, duvets et édredons pour couvre-pieds; toiles à matelas, coutils et futaines pour lits; des couvertures de lits, des velours d'Utrecht, des moquettes *à tapis*, des canevas *à tapisserie*, etc., etc. Ces marchands ne sont donc pas des marchands de tapis proprement dits, mais de la matière première des tapis et couvertures; ce ne sont donc pas non plus des marchands de *ferpes* ou passementiers. Et c'est sans doute la nécessité de distinguer ces marchands de la matière première des tapis, des marchands de tapis proprement dits, qui aura fait conserver ce nom de marchands de *fers*, qu'on leur donne encore aujourd'hui, et dont l'origine m'avait paru d'abord d'autant plus obscure, que je n'en connaissais pas même l'usage. D'où il suit que la signification du mot *fuer* s'est étendue par la suite; que de même qu'on a fait en français *litière* de *lit*, et en latin *stramen* et *stramentum* litière de paille, *stragulum* et *stratum* couverture de lit, courte-pointe, housse de cheval, tapis qu'on étend, également de *sternere* étendre par terre, joncher; de même *fuer* ou *feur* aura signifié d'abord *fourrage*, ensuite litière, enfin tout ce qui tient aux lits, aux couvertures et aux tapis.

Il n'y a donc plus de doute maintenant que, de même qu'on appelle ou qu'on a appelé marchands de *fers*, des faiseurs de tapis et de matelas de *fuer*, ou des marchands de la

matière première de ces tapis, de même on aura dit *la rue aux Fers* pour la rue habitée par ces ouvriers ou marchands; et que c'est pour cela qu'on trouve cette rue nommée en vieux français *la rue aux Feures*, *au Ferre* et *du Fouarre* au singulier, et en bas latin *vicus straminis*, c'est-à-dire la rue du fouarre; car le latin *stramen* litière de paille, ainsi que le vieux français *estrain*, *estran* ou *strain*, qui en vient, a la même signification que les mots du même temps *fuer*, *feure* ou *fouare*, que *fodrum* et *fodragium* en bas latin. Tout le monde sait qu'on dit encore proverbialement: *faire gerbe de fouarre à Dieu* (et non pas *faire barbe de fouarre à Dieu*, comme le dit un de nos lexicographes, en consacrant une corruption grossière qui ne méritait pas même d'être rapportée, et en supposant que le *g* pût se changer en *b*, ce qui est impossible) pour dire: payer la dîme à son curé avec une gerbe battue et dont on a fait tomber le grain. Le nom de *la rue aux Fers* a donc la même étymologie que celui de *la rue du Fouarre*: la seule difficulté est de savoir si ces deux noms ont la même origine, c'est-à-dire, si c'est parce qu'on vendait également, dans ces deux rues, du *fuer* pour tapis et couvertures, ou du *fourrage* seulement.

Je n'ignore pas qu'on prétend que le nom de la *rue du Fouarre* vient de ce qu'on y vendait de la paille pour étendre dans les écoles de l'Université qui étaient dans cette rue, et sur le pavé de la place Maubert, où différens docteurs ont en effet donné des leçons en plein air à des

milliers d'écoliers ; où le célèbre poëte le Dante, entr'autres, a fait ses actes publics. « *Fouarre*, dit l'auteur des *Matinées sénonoises*, est un vieux mot qui vient de *foderum*, et signifie de la paille. En Picardie, on appelle encore *feure*, une botte d'avoine battue et dépouillée de ses grains. L'Université de Paris avait autrefois ses écoles des deux côtés de la rue dite *du Fouarre*, à cause de la grande consommation que les écoliers faisaient de la paille, sur laquelle ils étaient assis dans les classes. Anciennement, il n'y avait aussi ni bancs, ni chaises dans les églises : on les jonchait de paille fraîche et d'herbes odoriférantes, surtout à la messe de minuit et aux autres grandes fêtes. Les grands seigneurs faisaient couvrir de joncs leurs appartemens : une maison parée s'appelait *domus juncata*. » L'abbé Lebeuf donne aussi au nom de la rue du Fouarre la même origine : « C'est la *rue du Fouarre*, dit-il, où les écoles de l'Université ont d'abord été. Le foin et la paille étaient pour faire asseoir les écoliers. »

J'ai vu encore moi-même, en 1777, à Blois, les parois du salon d'un gantier tapissés de tapis ou nattes de paille ; et je viens d'apprendre de M. Bottin, ancien secrétaire-général de la préfecture du département du Nord, que c'est encore l'usage en Flandres, dans les fermes et dans les boutiques, d'en laver le pavé tous les samedis, et d'y étendre de la paille fraîche. Mais je n'adopte qu'en partie l'origine que donnent au nom de la rue du Fouarre, les savans que je viens de citer ; c'est-à-dire, que je

pense qu'elle est nommée ainsi, non-seulement parce qu'on y vendait de la paille pour litière ou des paillassons pour joncher les écoles, mais encore parce qu'on y vendait primitivement *du fourrage* ; et mon opinion est fondée sur les trois raisons suivantes : la première, c'est que *fouarre* signifiait ce que nous entendons encore aujourd'hui par *fourrage*, son dérivé, c'est-à-dire paille et foin ; la seconde, c'est que la *rue du Foin* n'est pas bien éloignée de la *rue du Fouarre*, et que son nom doit avoir la même origine que celui du *Port au Foin ;* la troisième, c'est que le poëte Guillot dit *qu'en cette rue* (du Fouarre), *on vent et fain et* FUERRE *ensamble.*

Il me paraît donc incontestable qu'il doit en être de l'origine du nom de la *rue aux Fers*, comme de celle de la *rue du Fouarre* ; que cette origine doit être la même, puisque le nom primitif était le même, et ne diffère encore aujourd'hui que par la prononciation ; avec cette différence pourtant, indiquée par le genre de commerce de la *rue aux Fers*, et par une extension de signification du mot *fuer*, qu'on a dû vendre originairement dans cette rue, non pas du *fuer* pour *litière* ou *fourrage*, comme dans la *rue du Fouarre*, mais la matière première, en pailles, laines, crins ou plumes, des tapis et couvertures de lit, tout ce qui tient aux *lits* et aux tapis ; que par conséquent, le nom de la *rue aux Fers* ne signifie pas la *rue aux Ferpes* ou *aux Franges*, comme vous le croyiez, ni la *rue aux Fevres*, comme l'avait cru d'abord le

savant abbé Lebeuf, et comme je l'avais cru moi-même jusqu'ici. Mais c'est à vous néanmoins, mon respectable et modeste ami, que doit revenir l'honneur de cette découverte ; car c'en est vraiment une, arrachée à la nuit des temps et à la barbarie du langage. Je ne l'aurais peut-être jamais faite, si vous ne m'aviez appris qu'on appelait *marchands de fers*, les marchands de tapis ; et si vous n'aviez pas excité de nouveau mes recherches et ma critique par une étymologie qui contredisait la mienne. Avant de connaître la vôtre, je n'ignorais point que la *rue aux Fers* avait porté le nom de *rue du Fouarre* et celui de *vicus straminis ;* mais je n'en persistais pas moins à croire que le second n'était qu'une traduction du premier, et le premier une corruption, une confusion du mot FUERRE ou *feure* fourrage, avec *fevre* faber.

C'est cette confusion même de ces deux mots, et dans l'écriture et dans le langage, qui rendait cette étymologie si obscure, cette fusée si difficile à démêler. Cette difficulté était encore augmentée par la connaissance que j'avais (*voy.* le grand Dictionnaire de Trévoux, aux mots *Fers* et *Fevres*) qu'on avait dit autrefois les six deniers *aux fers* le Roi, pour exprimer un droit que les ouvriers compris sous le nom de *fevres*, payaient à la Pentecôte. D'où j'avais conclu qu'on avait pu dire, par contraction, la *rue aux Fers* pour la *rue aux Fevres.*

Ce qui contribuait encore à m'induire en erreur, c'est que cette fausse étymologie me semblait confirmée par le nom de la *rue* AUX FEVRES

FEVRES (*vicus fabrorum*) de la Cité; par celui de la *rue tenant* LE FEVRE, près de la Vieille rue du Temple, nommée ainsi dans les Rues de Pierre de Troyes; par celui de la *rue aux Fevres*, à Châlons-sur-Saône, où il y a encore six à sept serruriers; et par celui de la *porte aux Fevres*, à Beaugency, près de laquelle étaient les ouvriers *en fer*. Car ces quatre noms viennent évidemment de *fevres*, dans le sens du latin *fabri;* et ce mot *fevres* a dû signifier tous les ouvriers qui travaillent à la forge, comme le prouve le mot *forge* même, formé par contraction du latin *fabrica*, dérivé de *faber*, mot qui avait en latin un sens bien plus étendu, puisqu'il signifiait toutes sortes d'ouvriers. Je sais qu'on a prétendu que le nom de la *rue aux Fevres*, de la Cité, à Paris, vient de ce qu'on y vendait des *feves;* que c'est pour cela qu'elle s'est appelée *vicus Fabarum*, et qu'on l'écrit la *rue aux Feves*, sans *r*. Mais il est certain que cette étymologie n'est fondée que sur une prononciation relâchée, et par suite sur la mauvaise orthographe de *feves* pour *fevres*.

Ce qui prouve que le nom de cette rue ne vient pas de *feves* pour *fabæ*, mais de *fevres*, mot formé du latin *faber*, et qui existe encore dans celui *d'orfevre*, fevre en or, ainsi que dans nombre de noms propres, sous différentes formes; c'est que je vois par d'anciens titres et plans que cette rue était habitée par des *fevres*, c'est-à-dire, par des ouvriers à la forge; c'est que Guillot nous apprend qu'il y avait de son temps

des fevres près de cette rue, en disant : *Rue à Feves, par deçà la maison o fevre*, et en corrigeant lui-même, par son explication, la mauvaise orthographe du nom de cette rue ; c'est que Lebeuf a remarqué dans une liste des rues de Paris du quinzième siècle, qu'elle est nommée la *rue aux Feuvres*, AD FABROS ; c'est qu'enfin, elle est dans la Ceinture Saint-Eloi, près la rue et la ruelle Saint-Eloi, et l'ancien monastère de ce saint, *orfevre* et patron des *orfevres*. Cette étymologie du nom de la *rue aux Fevres* est donc aussi incontestable que celle que je viens de donner de la *rue aux Fers*. Il faut donc corriger l'orthographe du nom de cette rue, et écrire la *rue aux Fevres* et non la *rue aux Feves*, comme on l'a écrit jusqu'ici. Je n'ose pas proposer de corriger de même l'orthographe de celui de la *rue aux Fers*, et d'écrire la *rue au Feure* ou *au Feurre*, comme semble le conseiller l'abbé Lebeuf, à l'endroit que j'ai cité ; parce que la prononciation de ce nom a souffert trop d'altération, pour la rétablir aujourd'hui dans sa forme primitive, et qu'il faut dans les langues que l'orthographe suive la prononciation, et s'y conforme souvent même aux dépens de l'étymologie ; d'après ce principe, que l'usage est le tyran des langues, ou plutôt que la majorité doit faire partout la loi à la minorité. Je pense cependant que l'on ferait bien d'écrire la *rue au Ferre* au singulier par deux *r* et un *e* final, pour se rapprocher du mot *fuerre* ou *feurre* le plus qu'il est possible, et pour empêcher de confondre le mot *ferre*, sorte de paille

ou de fourrage, dont son nom est composé, avec celui de *fer* métal.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement,

Votre ami,

Eloi JOHANNEAU.

LETTRE *à* M. BOISSONNADE, *sur l'Origine étymologique du nom espagnol et italien des Cartes à jouer.*

Paris, ce 24 juillet 1811.

J'ai lu, Monsieur, dans le *Journal de l'Empire* d'hier, l'article suivant, signé de la lettre que vous avez adoptée :

« Les cartes à jouer sont plus anciennes qu'on ne le croit communément, et elles ne furent pas inventées pour amuser la mélancolie de Charles VI, comme le dit M. Née de la Rochelle, après le P. Ménestrier, le P. Daniel, les Encyclopédistes, le comte de Tressan, Villaret et bien d'autres : elles étaient connues en France sous Charles V. Le petit Jéhan de Saintré ne fut honoré de la faveur de ce prince, que parce qu'il ne jouait ni aux cartes, ni aux dés. On les trouve en Espagne vers 1550. On lit dans le 4^e^. vol., p. 646, du Dictionnaire espagnol de l'Académie de Madrid, que les cartes à jouer furent inventées par Nicolas Pepin, et que le mot *naipes*, qui est leur nom espagnol, a été formé des lettres N P, qui sont les initiales des deux noms de l'inventeur. Dans les statuts de l'Ordre de la Bande, formé en Espagne vers

1332, par Alphonse XI, les jeux de carte sont prohibés. De l'espagnol *naipes* est venu le *naibi* des Italiens, expression mal-entendue par les lexicographes, même par les académiciens de la Crusca, et que l'abbé Rive a savamment expliquée. *Naibi* ou *naipes* fut ensuite latinisé : dans une Vie de Bernardin de Sienne, qui mourut en 1444, on lit que ce saint ordonna de brûler les cartes, les osselets, les dés : NAIBES, *taxillos*, *tesseras*. Les Bollandistes et les derniers éditeurs de Ducange ont cru que *naibes* signifiait (dans ce passage) un cornet ; c'est une erreur qui a été relevée par le docte Bullet. »

J'admets avec vous, Monsieur, que les cartes à jouer sont plus anciennes qu'on ne le croit communément ; je les crois même bien plus anciennes encore que l'époque que vous leur assignez avec Bullet et l'abbé Rive, auxquels vous déclarez devoir toutes les recherches savantes dont vous avez enrichi votre article. Mais mon but n'est pas en ce moment de produire les preuves que j'ai recueillies depuis long-temps, et que je recueille encore tous les jours, à l'appui de mon opinion : je me propose de le faire dans une dissertation particulière sur l'antiquité et l'origine historique des cartes. En ce moment, je ne veux que réclamer contre l'origine étymologique du nom espagnol et italien des cartes à jouer ; prouver que ce nom, qui est *naipes* en espagnol, *naibi* en italien, ne leur a pas été donné, comme le dit l'Académie de Madrid, dans son Dictionnaire espagnol, des deux lettres initiales N et P du

nom de *Nicolas Pepin* qui les a inventées ; que par conséquent, ce nom ne prouve point qu'il en soit l'inventeur. Quoique vous ayiez, Monsieur, adopté de confiance cette fausse origine, c'est à vous-même que je m'adresse pour faire prévaloir la véritable : vous avez un mérite trop réel, des connaissances trop solides pour me refuser votre assentiment.

Je n'ai, en ce moment, sous ma main ni les Bollandistes, ni Bullet, ni l'abbé Rive ; mais l'origine du nom espagnol et italien des cartes à jouer est trop simple, trop facile et trop claire pour avoir besoin d'aucun ouvrage volumineux ou rare pour la prouver. C'est une de ces vérités qu'il suffit pour ainsi dire d'énoncer, pour les faire reconnaître : ce nom qui, comme vous savez, se dit et s'écrit en espagnol *naipe* ou *naype* au singulier, *naipes* ou *naypes* au pluriel, qui se dit au pluriel seulement *naibi* en italien, *naibes* (1) et *naibi* en latin du moyen âge, vient incontestablement, selon moi, par le changement de l'*m* en *n*, du mot latin *mappa*, qui a une signification analogue, puisqu'il signifie *nappe* de table, et carte de géographie, *mappe*monde, dans les anciens auteurs. C'est ainsi qu'en français nous avons fait du même mot latin *nappe*, et par suite *nippes* et *nipper*,

(1) Puisque dans les deux passages cités par Ducange et Carpentier, on trouve *naibes* dans l'un à l'acc. pl., *naiborum* dans l'autre au g. pl., on a dû dire au n. pl. *naibes* et *naibi*. Mais je ne pense pas qu'on ait jamais dit au n. s. *naibis*, comme ces deux savans paraissent l'avoir cru, sans autorité.

dans un sens analogue, par le même changement de la consonne initiale; quoique nous ayions conservé l'*m* radicale dans notre mot plus moderne *mappemonde;* quoique nous ayions même dit d'abord en vieux français *mappe* pour *nappe*, et *mapper* pour essuyer les meubles, avec une *mappe* ou *nappe :* MAPPE, dit Carpentier, dans le Supplément à Ducange, *nostris*, *a* MAPPA *pro* NAPPE, *in lit. remiss.* anno 1454. C'est ainsi que du latin *matta* on a fait *natta* en bas latin, *natte*, et *matelas* en français; que du latin *mespilum* et *mespilus*, nous avons fait *nefle* et *neflier*, qui se disait autrefois, et qui se dit encore aujourd'hui parmi le peuple, *melle* ou *mesle* et *mellier;* que nous disons *faire la sainte nitouche* pour la *sainte mitouche;* qu'on dit à Metz, *nâchonner* pour *mâchonner*. C'est ainsi que de *mespilum* et *mespilus* également, les Espagnols ont fait *nespolo*, *niespola*, *niespera*, *niespolo* et *niespero*, et les Italiens *nespola* et *nespolo;* c'est ainsi que les Italiens encore ont dit, comme je le vois dans le vieux Dictionnaire italien de Duez, *nappamondo* pour *mappamondo*, mappemonde ou carte du Monde, *nappetta* ou *mappetta*, paillette d'or ou d'argent, *nibbio* milan pour *milvio* de *milvus*, *nizzo* pour *mizzo*, blet et mol comme une nefle; et au contraire, *mappello* pour *nappello* nappel : c'est ainsi qu'un fleuve de Thrace, nommé aujourd'hui *Mesto*, était nommé anciennement *Mestus* ou *Nestus*. Ainsi, quoique le changement de l'*m* initiale en *n* ne soit pas très-fréquent,

qu'il soit même assez rare dans toutes les langues, surtout au commencement des mots, voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour le justifier. On ne peut donc pas élever le moindre doute sur mon étymologie par rapport à ce changement; il est donc certain qu'il y a analogie de son entre le mot latin *mappa*, les mots français *nappes* et *nippes*, et les mots *naipes* et *naibi*, noms des cartes à jouer, en espagnol et en italien. Voyons maintenant s'il y a analogie de signification.

Les *naipes* ou cartes à jouer, ne diffèrent guères d'une MAPPEmonde, c'est-à-dire d'une carte géographique du Monde et d'une *nappe* qu'on étend comme une carte sur une table, que par la grandeur : encore les anciennes cartes à jouer étaient-elles bien plus grandes que celles d'aujourd'hui, comme on peut s'en convaincre par l'inspection d'un recueil *in-folio* fort curieux qui est au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale; comme on en peut juger même d'après les grandes cartes espagnoles, italiennes et allemandes du jeu des tarots, qui sont certainement les plus anciennes, ainsi que le prouvent leurs figures qui sont toutes symboliques et astronomiques. Encore est-il possible qu'on ait peint ou dessiné dans l'origine les cartes à jouer sur la même matière que les cartes géographiques, c'est-à-dire sur une *nappe* de toile véritable, et que de là on ait appelé celles-ci *mappæ* en latin, celles-là *naipes* en espagnol, *naibi* en italien. Il y avait donc bien plus de ressemblance autrefois qu'aujour-

d'hui entre les cartes à joner et les cartes géographiques. Or, il est certain que les Anciens connaissaient non-seulement les cartes géographiques, mais les cartes itinéraires, sur lesquelles ils marquaient les distances, comme Pline nous l'apprend. Je trouve dans Ducange, au mot *Mappa*, ce passage de saint Jérôme, parmi dix autres, qui le confirme : *Sicut ii, qui in brevi tabellâ terrarum situs pingunt.* J'y vois aussi que *mappa* s'est dit pour signal, *tessere*, affiche des jeux du cirque, ensuite pour ces jeux même; et *mapparii* pour ceux qui déployaient ce signal dans le cirque : *Non vident missum quid sit.* Mappam *putant ; sed est diaboli ab alto præcipitati gula*, dit Tertullien, dans son livre des Spectacles, en parlant des jeux du cirque. Je trouve dans le même glossaire un autre passage de Papias, lexicographe du onzième siècle, qui prouve que le mot *mappa* a signifié même carte à jouer. Ce passage, qui n'a pas encore été remarqué, je pense, et qui est évidemment relatif à ces cartes, fait remonter par conséquent leur origine trois siècles au moins au-delà de l'époque assignée par l'abbé Rive ; le voici : MAPPA, dit Papias, *togilla* (c'est-à-dire touaille, *nappe*) : MAPA *etiam dicitur* PICTURA VEL FORMA LUDORUM, *undè dicitur* MAPA MUNDI. Un vieux glossaire latin-français de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, cité par Ducange, reproduit et explique ainsi ce passage precieux, en le traduisant : « MAPA-MUNDI, mapemunde ; *et dicitur* A MAPA, nappe ou picture ou forme de jeus. »

Ainsi donc, quand même il ne serait pas aussi certain, que je le crois d'après d'autres documens, que ces deux derniers passages fussent relatifs aux cartes à jouer, on ne peut pas nier au moins que le mot *mappa* n'ait signifié d'abord une *nappe*, ensuite une *mappe*monde et une carte géographique quelconque, enfin, une peinture ou forme de jeux, *pictura vel forma ludorum*, par conséquent une carte à jouer. *Mapa*, en espagnol, signifie encore une carte de cosmographie : « Les cosmographes, dit l'Académie de Madrid, à ce mot, font une carte (*mapa*), laquelle représente les principales parties et nations du monde ». L'analogie, l'identité même de signification entre *mappa* et *naipes* ou *naibi*, est donc évidente. Il est donc bien certain que c'est du mot latin *mappa* que le mot espagnol *naipes* et le nom italien *naibi* ont été formés. Il est donc certain également que les Bollandistes, et avec eux Ducange, qui explique *naibi* par *fritillus seu alveolus aleatorius*, se sont étrangement trompés, en croyant que ce mot signifiait un *cornet*, dans le passage de la vie de St. Bernardin de Sienne : NAIBES, *taxillos*, *tesseras*, *et instrumenta insuper lignea, super quæ avarè irreligiosi ludi fiebant*, *combustos esse præcepit.* Vous avez donc eu, Monsieur, bien raison de dire que cette expression a été mal entendue par les lexicographes (par Antonini et par Alberti, entre autres), notamment par les académiciens de la Crusca, qui expliquent le mot italien *naibi*, par sorte de jeu d'enfant. Ce qui a trompé ces savans com-

pilateurs de ce célèbre dictionnaire, c'est qu'en effet il est question de jeux d'enfant dans l'un des deux anciens passages italiens qu'ils citent. Mais des enfans pouvaient bien jouer aux *naibi*, c'est-à-dire aux cartes, sans qu'elles fussent pour cela exclusivement une sorte de jeu d'enfant; et d'ailleurs le second passage les accuse de défaut de critique, et les condamne, puisqu'il y est question du *Roi de cartes* et des *échecs*, qui certes ne sont point un jeu d'enfant, ou au moins un jeu particulier aux enfans. Voici ces deux passages, cités dans le dictionnaire italien de la Crusca, au mot *naibi*, après avoir expliqué ce mot par *sorte de jeu d'enfant*: Cron. morell. 270. *Fa' de giuochi che usano i fanciulli, agli aliossi, alla trottola, a' ferri, a'* NAIBI, *a coderone, e simili.* Morg. 7. 62. *E com' e' giunse, gridava 'l gigante: tu se' quì,* RE DI NAIBI, *o di scacchi, col uno battaglio convien, ch' io t'ammacchi.*

Ce qui a peut-être contribué encore à égarer ces savans académiciens, c'est que le nom de *carte* en italien était depuis long-temps, et est encore réservé aux cartes à jouer ordinaires; et que celui de *naibi* désignait et désigne encore proprement les grandes cartes du jeu des tarots, qui en effet ressemblent le plus aux cartes géographiques par leur grandeur: c'est que cette dernière signification est celle qu'a évidemment ce mot dans le passage suivant d'un sermon de Barletta, prédicateur du 15^e. siècle, puisque le jeu des *naibi* y est distingué, comme jeu de hasard, de celui des *chartæ: Ludus taxillorum,*

CHARTARUM *et* NAIBORUM, *et omnis ludus qui instituitur fortunæ* (Voy. le Suppl. à Ducange, au mot *Naibi*).

Il est donc bien certain que l'étymologie du mot espagnol *naipes*, et par suite du mot italien *nàibi*, donnée par l'académie espagnole de Madrid dans son volumineux dictionnaire, est souverainement ridicule, et indigne d'une assemblée aussi nombreuse d'érudits dans tous les genres de connaissances ; qu'en supposant même que *Nicolas Pepin* fût l'inventeur des cartes, et que leur nom pouvait avoir été formé des deux lettres initiales du nom de ce prétendu inventeur, deux suppositions également inadmissibles, cette savante académie aurait bien dû s'apercevoir que ces deux lettres N et P, prononcées à l'espagnole et jointes par la conjonction *y* qui signifie *et* dans cette langue, font *éneype*, et non pas *naype ;* qu'il était impossible, si telle était l'origine du mot, que l'*e* médial d'*eneype* se changeât en *a* devant la voyelle *y ;* qu'il aurait dû au contraire se contracter avec cette voyelle, former le mot *enipe*, et non pas *naype ;* que c'est là la marche ordinaire et constante des révolutions onomatiques en pareil cas, dans toutes les langues ; que d'ailleurs, en faisant la seconde supposition, l'académie oubliait que c'est le peuple ignorant qui crée les langues et qui fait les mots ; que le peuple autrefois ne savait pas lire ; que par conséquent il n'a pas pu donner aux cartes à jouer un nom qui exigerait une troisième supposition également absurde, celle que les Espagnols auraient

vu et lu ce nom écrit, avant de leur en donner un ; comme s'ils avaient dû attendre pour cela que *Nicolas Pepin* mît les lettres initiales de son nom sur les cartes à jouer.

Cette étymologie me rappelle que dans un journal, il y a quelques années, un étymologiste prétendait que si le C initial était resté dans les noms de *Clovis* et de *Clotaire*, et s'était perdu dans ceux de *Louis* et de *Lothaire*, qui sont les deux mêmes noms, c'est que les deux premiers s'étaient trouvés précédés, dans quelques chartes, du *K* initial du mot *koenig* roi, et qu'on leur avait joint cette initiale en les prononçant. Cette absurde conjecture suppose également, comme vous voyez, que le peuple savait lire, et que la langue écrite a précédé la langue parlée. Mais vous remarquerez qu'en outre cet étymologiste, sans doute plus ingénieux que savant, ignorait que tous les noms propres teutoniques, par conséquent ceux des moindres sujets comme ceux des Rois, commençant par *Kl* ou *Kr*, sont dans le même cas, et qu'on les trouve également écrits par *Hl* ou *Hr*, parce qu'en effet on les prononçait ainsi ; que c'est ainsi qu'on trouve *Krabanus*, *Hrabanus* et *Rabanus maurus* ou *Raban maur* ; pour nom d'un archevêque de Mayence au 9^e^. siècle ; que c'est encore l'usage, en breton, que le *k* initial se change en *h* en construction, laquelle se perd facilement avec le temps ; et que c'est ce qui explique pourquoi nous trouvons au moyen âge tant de noms propres teutoniques et celtiques, écrits tantôt par *Kl* ou *Kr*, tantôt

par *Hl* ou *Hr*, tantôt par *L* ou *R* au commencement.

Toutes les suppositions que l'académie espagnole a faites ou dû faire pour admettre son étymologie de *Naypes*, sont donc tout à fait irréfléchies, déraisonnables, et elles le sont tellement que je pourrais même sans témérité soupçonner, jusqu'à ce qu'on en produise la preuve contraire, que personne n'a peut-être même jamais vu sur les cartes à jouer, ces deux lettres initiales N P, d'où cette académie veut dériver leur nom; que ces deux lettres ont été imaginées à plaisir, et que l'existence de *Nicolas Pepin*, prétendu inventeur des cartes, a été également supposée pour expliquer l'origine de leur nom. Cette sorte de supposition d'un personnage imaginaire était très-commune chez les Grecs et chez tous les peuples anciens, en pareil cas. Voulaient-ils expliquer l'origine du nom d'un peuple, ils créaient aussitôt, comme par enchantement, comme avec une baguette magique, un héros dont ce peuple était descendu et tirait son nom? Ce serait perdre du temps que d'en citer ici des exemples; ils sont trop connus, de vous surtout, Monsieur, qui êtes si versé dans la littérature grecque. Ces deux lettres, d'ailleurs, auraient réellement été mises sur les cartes à jouer, que l'étymologie qu'en tire l'académie espagnole n'en serait pas moins absurde; et il n'en serait pas moins vrai que les cartes sont bien plus anciennes que le Nicolas Pepin à qui elle en attribue l'invention. Cette académie, au reste, était si peu

sûre, comme vous savez, de l'origine du mot *naipes* que je viens de combattre, qu'elle nous apprend, avant de la donner, que Tamarid et le Brocense veulent que ce soit un nom arabe. D'où vous voyez que c'est tout comme chez nous : quand nos étymologistes ne peuvent pas trouver dans le latin ou dans le grec l'étymologie d'un mot français, ils vont aussitôt le chercher dans l'hébreu, dans l'arabe et dans toutes les langues orientales auxquelles notre langue n'a peut-être pas emprunté cinquante mots ; au lieu de chercher cette étymologie dans les dialectes modernes des deux anciennes langues du pays, le celtique et le teutonique, dans notre vieux français, dans nos patois, surtout dans ce précieux bas-breton qui est si injustement dédaigné, comme un *baragouin*, par ceux qui l'ignorent, et qui trouvent plus court de le mépriser, d'en nier la filiation et l'importance, que de l'apprendre ; et qui est si follement exalté comme la clef de toutes les langues par ceux qui, ne connaissant que cette langue, en ont fait jusqu'ici un abus presque frenétique, qui les a fait nommer à juste titre des *celtomanes*.

Ainsi donc, je crois, Monsieur, avoir suffisamment prouvé par des faits certains, et démontré par des raisonnemens rigoureux, que le nom de *naipes* en espagnol, de *naibi* en italien, des cartes à jouer, ne vient pas des deux lettres N et P, initiales du nom de *Nicolas Pepin* ; que ce personnage réel ou imaginaire ne peut pas même les avoir inventées ; qu'on les trouve nommées *mapæ* dans Papias, lexicographe

du 11^e^. siècle, et que c'est par conséquent du mot latin *mappa* que vient leur nom en espagnol et en italien, ainsi que les mots français *nappe*, *mappe* et *mappe*monde ; ainsi que notre mot *nippes* qu'on avait cru jusqu'ici formé de l'espagnol *naypes*, et qui n'est qu'une variante de notre mot *nappe*, tant pour le son que pour le sens.

Eloi JOHANNEAU.

LETTRE *à* M. G., *sur les Etymologies des Noms des Couteaux de sacrifice appelés* SECESPITA, SACENA, SCENA *et* SCINA, *chez les Romains, et sur la véritable Orthographe de ce dernier, qui a été altérée par quelques Antiquaires modernes, et écrit* SEVA *et même* SCÆVA.

J'avais bien raison, Monsieur, de présumer que le mot *seva*, dont vous vous étiez servi dans votre dissertation, pour désigner le couteau de sacrifice qu'on appelle *secespita*, était corrompu, puisque je l'avais cherché en vain dans les sources de l'antiquité. Votre réponse m'a remis sur la voie pour le retrouver et le rétablir, en m'apprenant que c'était d'après Montfaucon que vous vous en étiez servi. C'est, en effet, ainsi qu'il est écrit dans son *Antiquité expliquée*, et dans plusieurs autres antiquaires modernes. Mais ce doit être une faute typographique d'un *v* pour une *n* dans

l'ouvrage du plus ancien d'entr'eux, qui aura induit tous les autres en erreur.

Ce mot doit être écrit *scena*, c'est ainsi qu'il est écrit dans Festus, ou *scina*, comme l'écrit Paulus dans les *Auctores latinæ linguæ* : « *Scena*, dit Festus, est un couteau de sacrifice, c'est manifeste; mais on doute si c'est celui qu'on appelle *securis*, ou celui qu'on nomme *dolabra*. Cincius, dans son traité *de Verbis priscis*, dit que c'est une *dolabra pontificia;* et Tite-Tive (*in Lydio*) a dit dans le même sens: *Corruit quasi ictus* SCENA.... SCENA *ab aliis*, *à quibusdam* SACENA *appellabatur dolabra pontificalis*, dit le même auteur dans un autre article. SCINA *sive* SACENA, *dolabra pontificalis*, dit Paulus.

De là il suit que le vrai nom du couteau de sacrifice appelé *seva* par quelques antiquaires, est *sacena;* que ce nom s'est ensuite contracté en *scena*, puis altéré de nouveau en *scina;* que *sacena* doit être dérivé de l'adjectif *sacer* sacré, en sous-entendant *culter* ou *sica*, et signifie à la lettre un couteau ou poignard sacré; que par conséquent, ce n'est que par une faute d'impression que ce nom se trouve écrit *seva* et même *sæva*, dans quelques antiquaires qui étant tous, au moins pour ceux venus à ma connaissance, postérieurs à Montfaucon, auront été trompés par ce savant, d'autant plus facilement que son volumineux ouvrage a fait autorité pendant long-temps.

Au reste, cette erreur m'a été utile, en ce qu'elle m'a conduit non-seulement à rétablir ce mot

mot dans sa pureté et à en trouver l'étymologie, mais encore à trouver celle de *secespita*, qui n'a jamais été donnée, que je sache, ni par les anciens, ni par les modernes. La *secespita*, selon Festus, que cite Labeo, était un couteau de fer oblong, à manche d'ivoire, dont se servaient les Flamines, les vierges flaminiques et les pontifes pour les sacrifices. Ce mot doit donc être composé de *sica* poignard, d'où vient *secare*, et par contraction de *extispex*, *icis* sacrificateur, et signifier également poignard, couteau de sacrificateur. De *sica extispicis*, qu'on aura dit dans l'origine, on aura fait avec une finale de dérivation *sica extispicita*, puis en un seul mot *sicespita*, *secespita*. Quant à *extispex*, nom du sacrificateur qui inspectait les entrailles des victimes pour prédire l'avenir, d'où on a fait *extispicium* et *extispicina*, inspection des entrailles des victimes, tout le monde sait que ce mot est composé de *exta* entrailles et du vieux verbe latin *spicere* inspecter, d'où viennent les mots *species*, *speculum*, *speculari*, *speculator*, *aspicere*, *inspicere*, *inspectare*, etc., etc. C'est également de *sica* ou de *secare* que viennent les mots de SECIUS *panis*, *secium*, *secivum* ou *secivium*, qu'on trouve dans Festus, pour désigner le gâteau qu'on coupait, *dissequait* avec la *secespite*, dans les sacrifices.

Eloi JOHANNEAU.

LETTRE *à* M. DE C., *sur l'origine étymologique du mot* BOUSSOLE.

Paris, ce 1er. fructidor an 13.

MONSIEUR,

Persuadé que l'étymologie d'un mot fait connaître l'origine de la chose, vous désirez avoir mon opinion sur l'étymologie du mot *boussole*. Je vais tâcher de vous satisfaire.

La *boussole* s'appelle en italien *bussola*, en espagnol *bruxula*, en anglais *sea-compass*, en allemand *see kompass*, en hollandais et en flamand *zeekompas*, en suédois *sjoe-compass*, en danois *compas*; d'où il suit que le mot *boussole* n'existe qu'en français, en italien et en espagnol; que dans les autres principales langues de l'Europe, la chose n'a pas de nom particulier, puisque dans ces langues, c'est un mot composé qui signifie *compas de mer;* ce qui est une définition savante et moderne, plutôt qu'un nom populaire et ancien. Il n'y a donc que les Français, les Italiens et les Espagnols qui puissent revendiquer le mot, et avec le mot la chose.

Mais d'abord il est évident que des trois peuples compétiteurs, il faut en écarter les Espagnols, pour deux raisons : la première, parce que le mot *bruxula* n'appartient pas primitivement à la langue espagnole, puisqu'il n'y a pas sa racine, qu'il y est isolé et sans famille; que le mot *box* buis, qui lui est analogue de sens et de son, et le seul qui pourrait lui avoir servi de radical, manque d'un mot intermédiaire dérivé,

dans le sens de *boîte*, d'où l'idée et le mot de *boussole* puissent venir immédiatement; la seconde raison, c'est que le mot *bruxula* ayant une *r* de plus que le français *boussole* et l'italien *bussola*, est le plus corrompu des trois, et doit par conséquent avoir été emprunté d'une de ces deux langues par des matelots ignorans, qui l'ont d'autant plus estropié, qu'il était plus étranger à leur langue, et sans analogie apparente de son et de sens avec d'autres mots de cette même langue.

Il ne me reste donc plus qu'à décider à laquelle des deux langues française ou italienne, on doit attribuer l'origine du mot *boussole*. Si j'en juge par la finale *ole* du mot français, *ola* du mot italien, la chose est très-incertaine, car ces deux finales sont également propres à ces deux langues. Mais si je fais attention : 1°. qu'une *boussole* n'est qu'une petite *boête*, et qu'elle est nommée *pyxis nautica*, en latin moderne ; 2°. que l'italien *bussola* a la plus grande analogie et même une identité parfaite de son avec le mot italien *bossolo* boête ; 3°. que *bossolo* signifie en outre *buis*, qui est le bois dont on fait, en effet, ces sortes de boêtes ; 4°. que *bossolo* est le diminutif de *bosso* buis, qui vient du latin *buxus*, qui vient lui-même du grec *pyxos* ; 5°. que de même que les Grecs et les Latins ont fait *pyxis* boête, de *pyxos* et *buxus* buis ; de même les Italiens ont fait *bossolo* boête, de *bosso* buis ; 6°. que les Français ont bien fait aussi *boête* des cas obliques du mot latin *pyxis*, *idis*, qui a la même signification ; mais qu'il est

évident que le mot *boussole* ne vient pas immédiatement du français *boëte*, ni de *bouis* ou *buis ;* tandis qu'il est certain que l'italien *bussola* boussole vient de l'italien *bossolo* boëte, qui vient lui-même immédiatement de l'italien *bosso* buis. J'en conclus que, par une sorte de proportion grammaticale, les mots italiens *bussola* boussole et *bossolo* boëte sont à *bossolo* ou *bosso* buis, comme le latin et le grec *pyxis* boëte sont au grec *pyxos* et au latin *buxus* buis ; que par conséquent, il paraît certain que le mot *boussole*, qui a une physionomie toute italienne et l'empreinte du génie de cette langue dans sa formation et sa dérivation, dans son radical et sa finale, lui doit son origine, et signifie une petite boëte de buis.

L'étymologie est donc ici d'accord avec l'histoire et la tradition, qui veulent que la *boussole* soit, en effet, d'origine italienne. Je crois cependant que la *boussole* est bien antérieure à l'italien Flavio Gioja, qui passe pour l'avoir inventée, vers l'an 1300, à Amalfi, dans le royaume de Naples. Cette opinion prouve seulement que la *boussole* était connue dans cette ville à cette époque, et qu'on n'en trouve pas de traces plus anciennes ailleurs. L'origine du mot confirme donc l'origine de la chose ; et on ne peut pas maintenant ravir plus l'un que l'autre aux Italiens. L'étymologie constate l'origine d'une manière aussi certaine que pourrait le faire une médaille ou une inscription ; que dis-je ? le nom de *bussola*, donné à cette invention, est lui-même une inscription ; et cette

inscription est un monument plus sûr que bien des monumens historiques, parce que les mots ne sont jamais altérés à dessein et frauduleusement. Cette inscription ne nous apprend pas, à la vérité, l'époque précise de la découverte ; mais il me semble que je puis, par le seul secours du nom qu'on lui a donné, en fixer l'époque, sans témérité, à celle de la formation de la langue italienne. Car si la chose eût été connue du temps que la langue latine était encore parlée, le nom latin nous en fût parvenu avec la chose, ce qui ne s'est pas fait. On ne trouve le nom de *bussola* dans le sens de *boussole*, dans aucun auteur latin ancien, ni même, que je sache, dans aucun auteur latin du moyen âge, avant le quatorzième siècle. On trouve bien, à la vérité, dans les Glossaires de Ducange et de Carpentier, les mots *bussola*, *bussula*, *buxola*, *bussulus*, *bussoletus*, *busta*, *bustula*, *buxta*, *buxtula*, *buxula*, *buxida*, *bossida*, *buxis*, etc., mais seulement dans le sens de *boëte* et non dans celui de *boussole*.

Le nom le plus ancien de la *boussole* que nous connaissions, étant donc italien, et la langue italienne n'ayant commencé à se former qu'un siècle ou deux avant les Croisades, il s'ensuit qu'on ne peut pas, d'après l'étymologie seule, faire remonter plus haut l'invention ou l'usage de la *boussole* en Europe. D'un autre côté, l'histoire nous apprend que les Vénitiens, les Génois et les Pisans étaient, au temps des Croisades, les plus célèbres navigateurs de l'ancien continent ; que l'italien Gioja et les

habitans d'Amalfi se servaient de la *boussole* au treizième siècle; que c'est aussi vers la fin du même siècle qu'elle est nommée dans la relation de Marco Paulo, célèbre voyageur vénitien, qui, entraîné par le désir de s'instruire des mœurs et usages des autres peuples, entreprit divers voyages et parvint jusqu'à la Chine. C'est donc encore vers la même époque qu'il faut fixer, d'après l'histoire, l'usage de la *boussole* en Italie, soit qu'elle y ait été réellement inventée ou perfectionnée, soit que des navigateurs italiens aient seulement été les premiers à s'en servir, et que ce soit le vénitien Marco Paulo qui nous ait rapporté cette invention, perfectionnée, de la Chine, où l'on prétend qu'elle était déjà en usage de son temps. D'après l'étymologie et l'histoire, il me paraît donc prouvé et démontré : 1°. que le nom primitif de la *boussole* appartient aux Italiens, si l'honneur même de l'invention ou du perfectionnement de la *boussole* ne doit pas leur être attribué ; 2°. que le mot et la chose datent d'un siècle ou deux avant la première Croisade, en 1096, c'est-à-dire du 9e. ou 10e. siècle, époque de la formation de la langue italienne et du commencement des expéditions maritimes des républiques italiennes. Voilà, Monsieur, mon opinion, en attendant que des faits et des monumens la détruisent.

Eloi JOHANNEAU.

P. S. Les Arabes n'ont pas de mot propre pour la boussole ; ils se servent du mot italien : donc ils ont emprunté le mot et la chose des Italiens, ainsi que nous. Brunetto de Florence

parle de la boussole dans son Trésor en 1260 ; et Guiot de Provins qui écrivait sa Bible en 1181, fait mention de l'aiguille aimantée sous le nom de la *marinette*, nom qui revient à celui de *compas de* MER : donc l'invention de la boussole est antérieure à Gioja.

LETTRE *à M. V., sur les deux étymologies différentes du mot* Marron, *dans les deux sens de* Châtaigne *et de Maure ou de* Nègre *fugitif.*

Paris, ce 22 février 1818.

Tu m'as demandé, mon ami, l'étymologie du mot *marron*, fruit du *marronier* ; et je t'ai répondu, sans beaucoup de réflexion, que ce mot devait être un dérivé augmentatif du nom du peuple *Maure*. En y réfléchissant ensuite, j'ai reconnu que je m'étais trompé. Ce qui a été la cause de mon erreur, c'est que j'avais cru, au premier aperçu, que *marron* châtaigne, et *Marron, Maure* ou esclave fugitif devaient avoir la même origine, parce que ces deux mots avaient le même son et la même orthographe. Mais ne voyant pas cependant une analogie suffisante entre les deux choses qu'ils dénomment, entre la couleur des *marrons* et celle des *Maures*, j'ai cherché si le premier n'aurait pas une autre étymologie que celle que je lui supposais, et je crois l'avoir trouvée.

Il m'a suffi de cette simple observation, pour me remettre sur la voie, et me faire remarquer le rapport frappant de son et de sens qui existe entre le mot *marron*, grosse châtaigne dont la coquille est comme marbrée, et les mots *moire*,

étoffe qui a des ondes, *moiré*, ondé comme la moire, *madré*, qui signifie au sens propre et primitif, tacheté de différentes couleurs, moucheté dans Nicot. Ce qui me persuade que ce double rapport est exact, quant au son, c'est que nous avons formé de même nombre de mots du latin, entr'autres *carre* de *quadrum*, *carré* de *quadratus;* et quant au sens, c'est qu'on dit du bois *madré* pour dire veiné de couleurs différentes, en parlant du noyer, du hêtre, etc.; un lézard, un léopard, un tigre *madré* pour tacheté; qu'on appelle *madrures* des veines différentes du bois, des mouchetures de peaux de quelques animaux, et *madrise* un arbre de Madagascar, dont le bois est *madré*. Ce qui achève de m'en convaincre, c'est 1°. que je vois, dans les Glossaires de la Basse-Latinité de Ducange et de Carpentier, qu'on a dit *un hanap de madre* (et non pas *un madre*, comme le prétendent des lexicographes, qui n'ont copié que la moitié de la locution et pris la matière du vase pour le vase même), pour un grand vase à boire fait de *madre*, sans qu'on sache quelle était la matière de ce vase, laquelle devait être veinée, nuancée de différentes couleurs, d'après le sens que le mot *madré* a encore aujourd'hui; 2°. c'est que je retrouve dans ces deux Glossaires ce mot *madré* sous vingt formes différentes, telles que celles de *madreus*, *madrinus*, *mardrinus*, *madrata*, *maderinus*, *mazer*, *mazarinus*, etc., avec la même signification de *madre* ou de *madré*, comme on peut s'en assurer aux mots *mazer* et *maderinus*; et que j'y vois cité, à ce dernier, ce passage entre plusieurs autres, qu'il

serait trop long de rapporter ici : *Imperatrix... adornata pallio* MADERINO *quod purpura sanina coopertum erat.* Voilà bien la *moire !*

Il me paraît donc incontestable que *marron* vient, ainsi que *moire*, de *madre*, et a signifié primitivement une grosse châtaine *madrée*, c'est-à-dire veinée, tachetée, marbrée de différentes couleurs ; et que c'est à cause de cette signification primordiale, qui est aussi celle de *madré*, que ce dernier mot n'a plus guère aujourd'hui, dans le langage ordinaire, que le sens figuré de fin, rusé. De là il suit que, puisque ce mot a été latinisé en *mazarinus* dans le moyen âge, le nom propre du fameux cardinal *Mazarin* doit en venir, et avoir signifié un homme de diverses couleurs, un homme à deux faces, *versipellis*, comme on dit en latin, un homme *madré*, un rusé, un fin matois : l'histoire prouve que ce cardinal n'a pas démenti l'origine de son nom ; d'où il suit encore que Gebelin, qui fait venir *marron* du français *maire*, dans le sens de *major*, Menage de l'italien *marrone*, ou du grec moderne *maraón*, Ferrari de *balanus* gland, se sont étrangement trompés ; et que dériver ce mot de l'italien *marrone*, ce n'était pas résoudre la difficulté, mais seulement la reculer et renvoyer la balle.

J'ai commencé par poser en fait que *Marrons*, dans le sens de *Maures* ou esclaves fugitifs, venait du nom des *Maures*. Je vais essayer de le prouver. On ne peut pas en douter, en effet, quand on sait qu'on appelle *Marrons* en français, *Marrones*, *Marones* et *Marruci* en bas-latin (*voyez* Ducange), non-seulement les

Nègres *marrons*, mais les hommes qui portent les voyageurs dans les Alpes, et à Lyon les porteurs de chaise; que c'est pour cela qu'on dit se faire *marroner*, pour se faire porter par les *Marrons* ou les *Marroniers* des Alpes; car on les nomme aussi *Marroniers*; et *marroner*, pour dire murmurer entre ses dents des mots inintelligibles, comme les Nègres *marrons*; que c'est parce que les *Maures*, après leur défaite et l'extinction de leur domination en Espagne, se sont réfugiés dans les montagnes de cette Péninsule, pour éviter le glaive de leurs vainqueurs ou pour échapper aux flammes de l'inquisition, qu'on a appelé *Marrons* et Nègres *marrons*, d'abord dans les colonies espagnoles et ensuite dans toutes les colonies, les esclaves, les Nègres qui abandonnaient leurs cruels oppresseurs et se retiraient dans les montagnes et dans les forêts; et que c'est ensuite à l'exemple de ces derniers, qu'on a transporté le nom de *Marrons*, puis par un autre abus celui de *marroniers*, à ces hommes qui passent leur vie dans les Alpes, au service des voyageurs, et non pas, comme le dit Ducange, d'après des autorités plus anciennes, et comme le répètent les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, parce que ces hommes descendent de *Maures* ou de Sarrazins exilés de l'Afrique, et réfugiés dans les Alpes.

Cela est si vrai, que les Maures, ou les descendans vrais ou prétendus des *Maures*, en Espagne ou ailleurs, sont appelés encore aujourd'hui en français, d'après l'espagnol sans doute, *Marans* ou *Marrans*, *Maranes* ou *Marranes*;

qu'on appelle encore *Marronites* des Chrétiens de la Syrie qui se sont réfugiés de même dans les montagnes du Liban, pour se soustraire, dans l'origine, à la tyrannie des Mahométans, et *Maurienne*, une contrée des Alpes de la Savoie, dont le nom a évidemment la même étymologie que celui des *Marrons* qui l'habitent, et que celui de *Saint-Maurice*, nom d'une ville du Valais et d'un saint qui était le chef d'une légion de Chrétiens, qui y furent persécutés et martyrisés avec lui, comme les *Maures* de l'Espagne et les *Marronistes* du Liban l'ont été par leurs oppresseurs; et dont les noms de *Maurienne*, de *Saint-Maurice* et de *Marrons*, semblent contraster avec celui du mont *Blanc*, donné à cette partie des Alpes, avec le nom des *Alpes* même qui vient du grec *alphos*, du latin *albus*, blanc. Je n'ignore point qu'on a voulu dériver le nom des *Marronites* de celui d'un prétendu *Marron*, leur chef; mais j'ai tout lieu de croire que ce personnage n'a jamais existé, et n'a été imaginé que pour rendre raison de l'origine du nom de ces Chrétiens montagnards, à la manière des Grecs, qui, pour donner l'étymologie du nom de *Celtes* et de cent autres peuples, supposaient l'existence d'un héros ou d'un dieu du même nom.

C'est aussi du nom des *Maures*, radical du mot *Marrons*, Maures ou esclaves fugitifs, que nous avons formé les mots *maraud*, *maraude* et *marauder*, *maroc* et *maroquin*, *mauresque* et *maurisque*, *more*, *morel*, *moreau*, *moricaud*,

morelle, *morille*, etc., etc. C'est enfin aussi du nom de *Mauri*, que les Latins ont fait *Maurus et Moritania*, *Morula* petite Négresse, peut-être aussi *merula* merle, oiseau tout noir; et, en les empruntant immédiatement du grec, *morus* et *morio* fou, *moria* folie; que les Grecs eux-mêmes ont formé les mots *mauroô* obscuro, offusco, *amauroô* son augmentatif, et *amauros* obscurus, fuscus.

Mais d'où vient, me dira-t-on, le nom de *Mauri* lui-même? La réponse est facile: comme ce mot paraît étranger à la langue grecque, que le petit nombre de dérivés et de composés que je viens de citer, ne doivent pas être très-anciens dans cette langue; que d'un autre côté, c'était l'usage des Grecs et des Romains, de donner aux peuples qu'ils appelaient barbares, des noms tirés de leur propre langue, ou de traduire en grec ou en latin les noms que ces barbares se donnaient ou donnaient à leurs villes; que c'est ainsi que le nom de *Galli* est un sobriquet tout latin, et ne signifie que *les coqs*, sans doute parceque les Gaulois avaient adopté cet oiseau dans leurs enseignes militaires, je ne doute pas, en voyant l'analogie du mot latin *morum* mûre, fruit tout noir du mûrier, avec celui des *Mauri*, peuples presqu'aussi noirs que ceux que nous nommons encore aujourd'hui les *Nègres*, pour la même raison; je ne doute pas, dis-je, que *mauri* ne vienne de *morum*, en grec *moron*; parce que les Romains ont dû connaître ce fruit indigène avant les *Maures*, peuple barbare et éloigné. C'est sans doute

aussi du même mot que vient le nom moderne de la *Morée*, de cette célèbre péninsule que les Grecs appelaient le *Peloponèse*, et qui abonde, en effet, en *mûriers* depuis long-temps.

Eloi JOHANNEAU.

LETTRE au même, *sur cette question :*

Doit-on dire une Table, un Tableau *synchronique*, ou une Table, un tableau *synchronistique ?*

In dubiis vocibus, analogiam loquendi magistram ac ducem sequemur.

Paris, ce 16 septembre 1816.

Tu as prétendu hier, mon ami, que l'on ne devait pas dire *un tableau synchronique*, mais *un tableau synchronistique*, et je t'ai soutenu le contraire. Aujourd'hui que j'ai examiné à fond la question, je persiste dans mon opinion; et je te soumets les raisons qui m'y font persévérer.

Si je consulte l'Académie, je vois qu'on ne doit dire ni *synchronique*, ni *synchronistique*, puisqu'aucun de ces deux mots ne se trouve dans son Dictionnaire; qu'on n'y trouve que le substantif *synchronisme* et les adjectifs *synchrone* et *isochrone :* le SYNCHRONISME *de deux événemens, des oscillations de deux pendules; les oscillations de ces deux pendules sont* SYNCHRONES, *c'est-à-dire, se font dans un même temps; des vibrations* ISOCHRONES (*qui se font à temps égal*). J'ouvre de même en vain les autres Dictionnaires.

Si je consulte l'usage, je le trouve muet également ; d'où je conclus que l'adjectif *synchronique* ou *synchronistique* est un mot tout nouveau, et qu'il doit être permis de se servir à volonté de l'une ou l'autre forme de cet adjectif, dans le besoin, jusqu'à ce que l'Académie ou l'usage ait prononcé.

Mais en attendant que l'Académie ou l'usage décide irrévocablement cette question, rien n'empêche que je n'essaye de la résoudre par la raison, c'est-à-dire, par la dérivation et l'analogie dans des mots de même origine et de même formation. Examinons donc les lois que suit la dérivation en pareil cas.

Il y a, comme tu le sais, mon ami, deux dérivations de mots, l'une immédiate, l'autre médiate : ces deux modes de formation te sont trop connus, pour que je t'en cite des exemples. Or, je soutiens que, soit qu'on veuille dériver du grec immédiatement ou médiatement l'adjectif en question, il faut dire *synchronique* et non pas *synchronistique*. Les observations suivantes le prouvent d'une manière incontestable.

1°. On dit en grec *chronicos*, adjectif dérivé de *chronos* temps, et non pas *chronisticos*, quoiqu'on pourrait le dire aussi, en formant ce mot de *chronistos*, dérivé du même radical ; mais en ce cas même, il faudrait encore ne pas dire en français *synchronistique*, parce que le sens de *chronicos*, qui signifie *qui est relatif au temps*, convient mieux que celui de *chronistos* (et par conséquent de son dérivé inusité *chro-*

nisticos), qui signifie *qui est à un long intervalle de temps ;* et que cette différence de signification des deux adjectifs provient de celle de la finale même que je rejette, et qui est formée du grec *staô* je me tiens, d'où les latins ont fait le verbe *sto* par contraction.

2°. On dit de même, au simple et à l'adjectif, en français comme en grec, *chronique* et non pas *chronistique*, une maladie *chronique* et non pas une maladie *chronistique*. Quant à l'usage du mot *chronique*, pour histoire par ordre de temps, ce n'est qu'en sous-entendant le substantif *histoire*, qu'on a fait de cet adjectif un substantif.

3°. Les substantifs *synchronisme*, *anachronisme* et *parachronisme*, les seuls de la même famille qu'on puisse citer, se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie, et sont usités depuis long-temps dans notre langue. Quoique tout grecs, et d'un usage savant et rare, ils n'y sont point étranges, ni mal sonnans; parce qu'ils sont en harmonie avec nombre de mots de même finale et de même origine grecque. C'est donc du substantif *synchronisme* qu'il faut dériver le nouvel adjectif, d'après le mode général de formation, en pareil cas.

Or, presque tous les substantifs de même finale en *isme*, forment immédiatement leurs adjectifs en *ique* et non pas en *istique*, qui est une finale médiate de surdérivation, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire, de seconde origine ou de deuxième degré; et c'est d'après cette règle générale qu'on dit *analogisme* et

analogique, *empirisme* et *empirique*, *fanatisme* et *fanatique*, *helléniſme* et *helléniſque*, *laconiſme* et *laconique*, *magiſme* et *magique*, *magnétiſme* et *magnétique*, *néologiſme* et *néologique*, *pathétiſme* et *pathétique*, *platoniſme* et *platonique*, *pyrrhoniſme* et *pyrrhonique*, *pythagoriſme* et *pythagorique*, *stoïſme* et *stoïque*, etc., etc.

Je sais, mon ami, qu'à ces nombreux exemples, on peut m'opposer les cinq exemples suivans, qui paraissent contraires, savoir ceux d'*aphoriſme* et *aphoriſtique*, de *catéchiſme* et *catéchiſtique*, d'*helléniſme* et *helléniſtique*, de *ſophiſme* et *ſophiſtique*, de *ſyllogiſme* et *ſyllogiſtique*; mais il m'est bien facile de les justifier, et de prouver qu'ils n'infirment point la règle générale de dérivation que je viens d'établir : car de ces cinq exemples, il faut en retrancher d'abord les quatre premiers adjectifs, 1°. parce qu'on ne trouve pas *aphoriſtique*, *catéchiſtique* et *helléniſtique* dans l'Académie; qu'on n'y trouve que les adjectifs *ſophiſtique* et *ſyllogiſtique*; 2°. parce que *catéchiſtique*, *helléniſtique* et *ſophiſtique* ne dérivent pas de leurs substantifs en *iſme*, *catéchiſme*, *helléniſme* et *ſophiſme* immédiatement, mais de leurs substantifs en *iſte*, *catéchiſte*, *helléniſte*, *ſophiſte*. Ce qui change la thèse, et ne détruit point la règle générale de dérivation. Ainsi, tu n'as réellement que le mot *ſyllogiſtique* à opposer à cette loi constante. Encore je pourrais te répondre que cet adjectif s'est formé de la même manière que les adjectifs *catéchiſtique*, *helléniſtique*

hellénistique et *sophistique*, du substantif *syllogiste*, inusité, à la vérité, mais dont on a présupposé l'existence par analogie ; et qu'en admettant même que ces cinq exemples fussent autant d'exceptions, la règle générale que j'ai établie n'en subsiste pas moins dans toute sa force.

Je n'ai pas cru devoir mettre encore au rang des exceptions à cette règle les deux exemples de *stoïcisme* et *stoïque*, de *scepticisme* et *sceptique*, parce que le cas de ces deux exemples n'est plus le même que celui de tous les autres exemples que j'ai cités ; que, contre l'usage général, ce sont les substantifs qui ont été formés des adjectifs, et non pas les adjectifs des substantifs ; et que c'est ce double mode de dérivation qui est cause qu'on dit *stoïsme* et *stoïcisme ;* que par conséquent, dans ces deux exemples, les substantifs *stoïcisme* et *scepticisme* ont été formés des adjectifs *stoïque* et *sceptique*, tandis que l'adjectif *stoïque* s'est formé du substantif *stoïsme*, selon la règle générale.

D'où je conclus que l'usage pour la dérivation des substantifs en *isme* et de leurs adjectifs en *ique*, est 1°. de dériver, presque sans exception, l'adjectif en *ique* du substantif en *isme ;* 2°. de former immédiatement leurs adjectifs en *ique* pour la plupart, médiatement et plus rarement en *istique ;* 3°. que la signification primordiale de la finale en *istique* n'est pas la même que celle de la finale en *ique ;* que l'emploi par conséquent de ces deux finales ne doit pas être le même pour les esprits justes qui

sentent ou pèsent la valeur originelle des mots ; 4°. qu'il est donc bien prouvé qu'en prenant la dérivation et l'analogie pour guides, dans la question qui nous occupe, on doit dire *synchronique* et non pas *synchronistique*, une table, un tableau *synchronique*, et non pas une table, un tableau *synchronistique ;* qu'on ne pourrait dire *synchronistique,* qu'en s'appuyant sur une exception, sur l'exemple unique de *syllogistique*, et en supposant la préexistence du substantif *synchroniste*, dont peut-être personne ne s'est jamais servi, ni en grec, ni en français.

On pourrait, je le sais, m'objecter encore que puisque l'Académie n'a admis ni l'un, ni l'autre de ces deux adjectifs, et qu'elle a donné au contraire le droit de cité dans notre langue aux deux adjectifs grecs *synchrone* et *isochrone,* en les admettant dans son Dictionnaire, il vaudrait peut-être mieux dire une table, un tableau *synchrone ;* en parlant d'une table ou d'un tableau qui présente tous les événemens arrivés à la même époque. Mais qui oserait se servir d'un mot aussi mal sonnant que le mot *synchrone ;* d'un mot qui, avec la finale française, paraît barbare, quoiqu'il vienne de la plus belle langue connue ; d'un mot qui, privé de sa finale grecque en *os*, pèche contre l'euphonie ; d'un mot qui a le défaut plus grand encore d'être isolé dans notre langue, et de n'avoir pour analogue que le mot *isochrone* ; d'un mot enfin, dont la formation toute grecque ne suit point l'analogie de la formation ordinaire des adjectifs français, n'ayant point la finale caractéristique si néces-

saire ici pour distinguer d'un substantif cet adjectif inconnu au vulgaire? Je pense donc, malgré l'autorité, d'ailleurs si respectable, de l'Académie, et des savans qui l'ont devancée et influencée sans doute dans l'usage du mot *synchrone*, que non seulement on ne doit pas s'en servir dans l'exemple en question, mais qu'il doit être même banni de la langue, dans tous les cas où il a été employé jusqu'ici, et où l'on serait tenté de l'employer encore; qu'on ne doit pas dire, une table, un tableau *synchrone*, ni même avec l'Académie, des oscillations *synchrones*; mais qu'il faut dire une table, un tableau *synchronique*, des oscillations *synchroniques*; qu'il ne faut faire grâce qu'au mot *isochrone*, parce qu'il a du nombre, qu'il plaît à l'oreille; qu'encore vaudrait-il mieux suivre pour ce mot la règle générale de la formation des adjectifs de la même famille, et dire *isochronique*, des vibrations *isochroniques*. Je désire, mon cher V..., que cette discussion écrite soit plus heureuse, plus efficace que la discussion verbale que nous avons eue hier sur le même sujet, et qu'elle te ramène à mon sentiment : il ne me manque plus que de te le voir adopter. Mais, quelle que soit ton opinion, je je n'en suis et n'en serai pas moins pour la vie,

Ton ami,

Eloi JOHANNEAU.

LETTRE *à* M. L., *sur l'étymologie du mot* Goret *et des huit significations différentes de ce mot.*

Paris, ce 18 juin 1813.

Vous me demandez, mon ami, quelle est l'étymologie du mot *goret*, qui est, dites-vous, le nom qu'on donne aux chefs des ateliers de charpentiers, de menuisiers et autres ouvriers. Je vous avoue qu'avant de recevoir votre lettre, je ne connaissais pas d'autre sens à ce mot que celui de petit cochon de lait, et que, bien loin de connaître l'origine de la signification pour laquelle vous me faites l'honneur de me consulter, je ne savais même pas qu'on donnât à ce mot cette signification singulière, et qui me paraît tout à fait extraordinaire dans notre langue. Vous ne devez pas être surpris de me trouver si ignorant sur un mot qui doit cependant être fort connu, puisqu'il est populaire. Si les richesses de la langue se bornaient à celles qui sont inventoriées dans le Dictionnaire de l'Académie, la vie d'un homme pourrait suffire pour en acquérir la connaissance ; mais il s'en faut bien que cela soit ainsi. Le Dictionnaire de l'Académie ne contient que les mots de la langue usuelle, de la langue générale ; tandis que dans le fait, notre langue, comme toutes les langues des peuples parvenus au plus haut point de la civilisation, a réellement autant de dictionnaires différens qu'il y a de sciences, d'arts et de métiers, et qui sont presqu'aussi considé-

rables que ce Dictionnaire. Aussi j'ai beau rechercher continuellement depuis trente ans les mots de notre langue qui peuvent en compléter les familles, ainsi que leurs diverses acceptions, leurs filiations et leurs origines, j'en découvre tous les jours de nouveaux dont il m'est souvent aussi difficile de connaître l'origine et la famille, que si c'était des mots iroquois ou chinois : tel est celui dont vous demandez l'étymologie.

Pour vous prouver cependant, mon ami, le désir que j'ai de vous satisfaire sur la question que vous me proposez, et vous témoigner ma reconnaissance de m'avoir fait connaître un mot de plus, je me suis mis en devoir d'en chercher l'origine. J'ai ouvert pour cela d'abord le grand Dictionnaire de Trévoux, répertoire immense de mots, de significations, de locutions, de proverbes et même d'étymologies bonnes ou mauvaises, que tant de lexicographes ont copié et copient tous les jours, et qui en a lui-même copié tant d'autres : j'y ai trouvé qu'en effet, on appelle *goret* à Paris, le premier compagnon d'un cordonnier (Ménage ajoute qu'il tient la place du maître, en son absence, à l'égard des autres compagnons); qu'en terme de marine, *goret* est un petit balai plat, dont l'usage est de nettoyer la partie du vaisseau qui est couverte d'eau; que *goreter*, c'est faire usage du balai appelé *goret*, c'est-à-dire *verrere*, *tergere*; que *goret*, ainsi que *gore* truie, vient du grec *choîros* porc, ou du latin *verres* verrat. J'ai consulté ensuite presque tous les autres dic-

tionnaires postérieurs, mais ils ne m'ont rien appris de plus.

J'ai eu recours alors au Dictionnaire français-breton, *in*-4°., du père Grégoire de Rostrenen, dans lequel il y a beaucoup de mots français populaires, et à la nouvelle édition de celui de Gattel qui n'est pas encore publiée, et qui a l'avantage sur la première d'offrir les étymologies. J'ai vu dans le premier, que parmi les pêcheurs bretons qui parlent français, on appelle *goret* ou *gord*, une construction dans une rivière pour prendre du poisson, et qu'on dit encore un vieux *goret*, un *gord* ruiné par les eaux. J'ai trouvé dans le second, outre ces deux mots qui ont été tirés du Dictionnaire du P. Grégoire, que *gour* est un creux produit par une chute d'eau; et je me suis rappelé qu'en effet, dans tout l'Orléanais, on disait parmi le peuple un *gour* pour un *gouffre*. J'ai consulté enfin le Glossaire de la langue romane, et j'y ai lu qu'en vieux français, on appelait *gourt*, *gord*, *gors*, *gort*, *gorz*, *guort*, *regord*, une *pêcherie*, l'endroit d'une rivière où l'on plaçait des pieux pour la pêche, du latin *gurges*, en bas latin, *gordus*; que dans quelques provinces de France, on nommait *goret* et *goouret* la petite boule qui servait de but, et après laquelle chaque joueur poussait la sienne, et qu'en d'autres on appelait *cochonnet*; que *goret*, petit cochon, s'est dit aussi *gouret*, *gourre*, *gorre*, *goreton*, *gorin*, *goerin*, *ghoerin*, *gorillet*, *gorillon*, *gorreau*, *gorron*, et en bas latin *goretus*; que *goret*, *gorre*, *gorrin*, *gorron*, s'est dit

pour desséché, maigre, pauvre, gueux; *goret* et *coret* pour l'ouverture d'un cornet à encre. Oh! pour le coup, me suis-je dit, en voyant cette dernière acception du mot *goret*, l'origine de ce mot et de toutes ses acceptions est bien la bouteille à l'encre! En effet, cela fait huit significations différentes du mot *goret*, savoir celle de petit cochon, celle de maigre, celle de pauvre, celle de balai, celle de boule servant de but ou de cochonet, celle de premier compagnon d'un cordonnier, celle de gouffre et celle de goulot d'un encrier; et cette multiplicité de significations d'un même mot, bien loin de m'éclairer sur l'origine du mot, ne faisait que l'obscurcir et m'embarrasser davantage; car si j'entrevoyais quelque rapport entre les significations de petit cochon, de balai et de gueux ou maigre, je ne concevais pas qu'il pût en exister entre ces trois ou quatre acceptions et celle de premier compagnon d'un cordonnier, et encore moins avec celle d'ouverture de cornet à encre.

J'allais renoncer à accorder ces huit significations du mot goret et à en trouver la filiation et l'origine, lorsque saisissant tout à coup leurs rapports, je vis qu'elles pouvaient se réduire à deux significations primitives et à deux étymologies différentes, comme appartenant à deux mots aujourd'hui identiques de son, mais bien différens dans l'origine; qu'à l'idée de gouffre appartenait celle de goulot d'un cornet, et qu'à l'idée de petit cochon étaient subordonnées celles de maigre, de pauvre, de balai, de co-

chonnet va devant, et de premier compagnon cordonnier. C'est ce que je vais tâcher de vous démontrer. Je commence par le mot *goret* dans le sens de *gouffre* et de *goulot*, comme étant moins compliqué dans ses acceptions. Ce qui m'en a fait découvrir l'étymologie, c'est que je fis l'observation que la signification que Gattel donnait à *gour*, et qui était en effet usitée dans l'Orléanais et même en d'autres provinces, était à peu près la même que celle que le P. Grégoire donnait aux mots *gord* et *goret*, et que celle que le Glossaire de la langue romane donnait à *gord* et à *gourd* et à toutes leurs variations. J'en conclus aussitôt que *goret*, pris dans le sens de creux où tombe l'eau, de *gouffre*, et dans celui de goulot de cornet, qui est une espèce de petit *gouffre*, devait être le diminutif de *gord*, dont le *d* final ne se prononçant pas, ne devait pas plus s'écrire que dans le mot *gour* de Gattel, lequel est une de ses variantes, puisque ce *d* final n'existe pas dans *gurges*, d'où viennent évidemment ces deux mots, avec toutes leurs variations. Ainsi, sur les huit acceptions du mot *goret*, en voilà déjà deux dont l'origine est trouvée et bien certaine. Reprenons les six autres, qui me paraissent avoir une même et seule étymologie, je veux dire celles de *goret* dans le sens de petit cochon, de maigre, de pauvre, de balai, de cochonnet va devant et de premier compagnon.

Presque tous les étymologistes, tels que Ménage et Gebelin, font venir le mot *goret*, dans le sens de petit cochon, du grec *choiros*,

qui signifie un porc. Mais deux raisons m'empêchent d'admettre cette étymologie : la première, c'est que nous n'avons pas tiré nos mots populaires du grec, mais du latin ; la seconde, c'est que *choîros* aurait fait *choire*, et non pas *goret* ni *gore*. La Monnoye seul, dans son Glossaire bourguignon, dérive ce mot du latin *verres*, d'où on aura pu faire *voret*, ensuite *goret*, et d'où nous avons fait effectivement *verrat*, et en vieux français *vers* et *verraut*, pour mâle de la truie ou *gore* : c'était aussi mon opinion, avant de connaître la sienne et d'avoir fait même aucune recherche à ce sujet. Cependant, je ne dérive *goret* du latin *verres*, que par l'intermédiaire du français *gore* truie, qui fait et allaite de petits *gorets* ou cochons de lait ; et par conséquent, je fais venir *gore* immédiatement de *verres*. J'y avais été conduit, en faisant attention que c'est ainsi que nous avons fait *goupil*, qui signifie renard en vieux français, et qui s'est dit aussi *golpil*, *gourpil*, *vourpil*, *verpil*, etc., du latin *vulpecula ; guivre*, *givre*, *wivre* ou *vivre* vipère en terme de blason, de *vipera ; gué*, qui s'est dit *vé*, *wé* et *woué* de *vadum ; guêpe* de *vespa*, *gâter* de *vastare*, *gascons* de *vascones ; gueret* du bas latin *varectum ; gage* du latin *vas*, *vadis ; gui* de *viscum ; guerre* de *war ; girouette* et *virer ; guede* et *vouede*, pastel ; *guêt* et *vedette*, etc.

De la signification de *goret*, petit cochon, qui est maigre et décharné, relativement à un cochon engraissé au toit, qui est gras à lard, et appelé pour cela un *lard* en Sologne, ou de celle de *gore* truie, qui, allaitant un

grand nombre de petits cochons, est en effet maigre, efflanquée, doit venir naturellement celle de *goret* pour maigre, desséché; et comme la maigreur est souvent une suite de la pauvreté, de la misère, l'idée de pauvre, de gueux, sera venue de celle de maigre; enfin, celle de *goret* balai, qui sert à balayer l'eau d'un vaisseau. Ce balai aura été nommé ainsi, sans doute parce qu'il est fait de soies de *gore*, de *goret* ou de porc; et de-là on aura fait le verbe *goreter*, pour dire faire usage du balai appelé *goret*, de même que les Latins ont fait évidemment le verbe *verrere*, qui a le même sens, et *verriculum*, sorte de filet qui balaie le poisson, du substantif *verres* verrat, porc ou cochon entier. C'est ainsi qu'on appelle *goupillon*, et en vieux français *guipillon*, l'instrument qui sert à asperger l'eau benite, soit parce qu'on se servait autrefois d'une queue de *goupil* ou renard pour cela, soit parce qu'il y avait quelque ressemblance entre l'un et l'autre; c'est ainsi que de *vulpes*, on a fait encore *goupille*, petite clavette passée en travers, comme les brins de poil du *goupillon; guipon*, une sorte de pinceau ou de brosse avec quoi le cordonnier cire le soulier; *guispon*, un gros pinceau qui sert à suiver le fond d'un vaisseau; *guiper*, passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors; *guipoir*, l'outil qui sert à faire des franges torses; *guipure*, dentelle faite avec de la soie tortillée, etc., etc.

De la signification de *goret*, petit cochon, on aura encore naturellement dérivé celle de *goret*

ou *cochonnet*, au jeu de cochonnet va devant, en nommant ainsi la boule ou le palet que les joueurs jettent pour but devant eux, parce que ce but étant assailli par les boules ou les palets de tous les joueurs, est sale comme un goret, et même enfoncé souvent dans un bourbier creusé par leurs boules ou leurs palets. Le nom de *cochonnet* qu'on donne aussi à ce but mobile, prouve bien que *goret* dans ce même sens, a la même étymologie que *goret* petit cochon, et ne vient pas, par conséquent, du latin *currere*, comme le dit M. Roquefort, d'après Borel et Barbazan. Enfin de l'usage de dire, à ce jeu, *cochonnet va devant*, en jetant son palet ou sa boule pour servir de but, et d'appeler *goret* ou *cochonnet* ce palet ou cette boule, a dû venir la plaisante idée d'appeler aussi *goret* le premier compagnon d'un cordonnier qui est à la tête des autres compagnons, d'autant plus qu'on sait que les gens de cet état sont sales en effet comme des gorets; qu'en outre, ils se servent du ligneul qui est terminé par une soie de cochon ou de sanglier, qu'ils le poissent avec de la poix, qu'ils l'ourdissent avec le coude et les doigts, et qu'ils le tirent avec la manicle, d'une manière assez sale; qu'enfin, ils trempent leurs alênes dans de la graisse de porc renfermée dans un os qu'ils appellent *astic*, et que le *gipon* dont ils se servent pour cirer les souliers, est encore une sorte de pinceau ou de brosse de poils de cochon ou de sanglier. J'avais aussi pensé que l'origine de cette acception singulière de *goret* pouvait venir de ce que

l'on avait considéré la boutique d'un cordonnier comme un toit à porc, ses compagnons et apprentis comme des *gorets*, sa femme comme la *gore* ou truie, et le cordonnier lui-même comme le *verrat*. Mais deux raisons m'ont fait préférer celle que je viens de donner et qui est moins grossière : la première, c'est que cette origine n'expliquerait point pourquoi on donnerait le nom de *goret* au premier compagnon plutôt qu'aux autres ; la seconde, c'est que vous m'avez appris que ce nom se donne également au premier compagnon des menuisiers et des charpentiers.

Vous devez donc, mon ami, être convaincu maintenant, comme moi, que le nom de *goret*, donné au premier compagnon d'un cordonnier, a la même signification que *goret* ou *cochonnet*, au jeu de *cochonnet va devant ;* que ce nom n'est, par conséquent, qu'un sobriquet, c'est-à-dire, une qualification populaire, burlesque, dérisoire, injurieuse, qui doit son origine à la cause que je viens d'en assigner, à la malignité et à la jalousie des autres compagnons et apprentis de la même boutique. Il fut un temps où les sobriquets étaient aussi communs, même dans la haute société, qu'ils le sont encore aujourd'hui parmi le peuple. Il fut un temps où chaque profession, chaque lieu, chaque individu avait son sobriquet ; et j'ai appris qu'à Paris même, chaque métier avait encore le sien, qui était toujours une injure. Vous avez dû souvent remarquer, comme moi, que le peuple, le soldat, l'écolier, encore aujourd'hui, fait justice d'un travers,

d'un ridicule, d'un défaut par un sobriquet, qui devient assez souvent le nom propre de l'individu qui a donné prise à la malignité de ses camarades. C'est une sorte de jugement populaire rendu par ses pairs, sans recours et sans appel, qui imprime le sceau du ridicule, de la honte et de l'infamie, non-seulement sur l'individu qui se l'est attiré bien ou mal, mais sur ses enfans, sur toute sa famille, et qui fait rougir quelquefois jusqu'à ses derniers descendans ; car, dans ce monde, les bons pâtissent souvent pour les mauvais, les innocens pour les coupables. Heureusement qu'aujourd'hui la signification de la plupart des noms propres et des sobriquets devenus noms propres, n'est connue que d'un petit nombre de savans qui recherchent les origines des mots ; et qu'apres tout, quand ces noms propres seraient encore des mots de la langue usuelle, comme il y en a plusieurs, on ne songe plus guère à leur signification primitive, et qu'ils ne rappellent plus que l'idée des individus ou des familles qui les portent.

Voilà donc, mon ami, huit origines au lieu d'une que vous m'avez demandée : et vous allez dire peut-être qu'en fait d'étymologies, je fais toujours comme le valet du diable, plus qu'on ne me demande. Mais ici vous avouerez que je ne pouvais pas faire autrement. Pour trouver l'origine du mot *goret* dans la signification de premier compagnon d'un cordonnier, je n'ai pu me dispenser de chercher celle de toutes les autres acceptions du même mot. C'est à vous maintenant à décider si j'ai réussi. Si je puis au moins

vous avoir satisfait sur celle que vous désiriez connaître, je me trouverai bien récompensé des recherches que j'ai faites pour la trouver.

Agréez, etc.

Eloi JOHANNEAU.

INSCRIPTIONS *d'une ancienne Tapisserie.*

Ayant reçu, le jour de la Fête-Dieu dernière, un billet d'un de mes amis qui me prévenait qu'il y avait une tapisserie tendue rue Saint-Jacques, n°. 166, dont la vue excitait les quolibets des passans, et qui n'était pas moins remarquable par les inscriptions que par les figures, je me suis empressé d'aller la voir. J'en ai trouvé les inscriptions si singulières en effet, que je les ai copiées, et que je crois faire plaisir aux amateurs du vieux langage de les publier ici, avec trois mots d'explication. Ce qui m'engage surtout à le faire, c'est qu'on y trouve dans le mot *marches* du septième vers, écrit à l'impératif par *s* finale devant une voyelle, tandis que le mot *esbranle* du cinquième vers étant suivi d'une consonne, est écrit sans cette *s*, la preuve de ce que j'ai avancé *pages* 17 et 21, sans en citer d'exemples, que la deuxième personne singulière des impératifs en *e* de la première et deuxième conjugaison s'écrivait autrefois par *s* finale, lors même que ces impératifs n'étaient pas suivis de *en* ou *y*. Voici ces vers :

Bergeres sus hault le corps hault
Dehait dehait (1) faites ung sault
Vivions joyeux desduit nous meine

Ainsy Robin et toi Gombault
Esbranle toi tu n'es pas chault
Et si es a la grosse haleine

Marches Alison et Helaine
Je vous ferai suer en layne
Puisque je vous tiens à loysir

Ne vous souciez de la peine
Et nespargnez ne nerf ne veine
Car branler (2) est tout mon desir

Est il plaisir plus gracieux
Que veoir en lieu delicieux
A vingt ans Venus avec Mars
Plus vault que desus mille marcs
Et nest tresor tant precieux

Tandis que nous avons loysir
Et que joye nous vient saisir
Margot haulse la jambe haulte (3)

Gombault je te vais secourir
Ne te haste pas de courir
Attens moy je relye ma chausse

---

(1) *Alerte, alerte!*

(2) *Danser un branle.*

(3) Comme ce vers ne rime pas avec *chausse*, l'auteur l'avait sans doute fini par le mot *haulse* qui précède.

LETTRE *sur l'interjection française* hem, hen *ou* hein, *en réponse à la question étymologique du Journal des Arts, du 7 mars* 1810.

« Lorsqu'on trouve, dit M. P. DE W., à une interjection française une origine latine satisfaisante, cette étymologie doit-elle être rejetée, à raison du changement d'orthographe qu'elle exigerait ? »

Je réponds : assurément non ; et c'est, au contraire, d'après les étymologies certaines des mots, qu'on doit en réformer l'orthographe, lorsqu'elle est vicieuse, et lorsqu'on le peut faire, sans dénaturer la prononciation. Mais ce n'est pas ici le cas de faire l'application de ce principe incontestable à l'étymologie que propose M. P. DE W. de l'interjection française *hein*, et à laquelle il en veut venir. La voici :

« Je propose, pour exemple, dit-il, l'explication d'une interjection française ou plutôt d'un mot usité qui se prononce *in*. Ce mot s'emploie dans la conversation et avec grâce, lorsqu'il signifie : *Comment trouvez-vous ce que je dis ? Qu'en pensez-vous ? Ne dites-vous pas comme moi ?* Au contraire, il est rejeté comme populaire et grossier, lorsqu'il signifie : *Qu'avez-vous dit ? Je n'ai pas entendu. Répétez.* Ces injonctions sont très-irrévérentes ; mais ce blâme même prouve qu'elles ont un sens déterminé que n'a pas la simple interjection. L'interrogation latine employait souvent la particule négative *ne*, que les Latins plaçaient à la fin du mot,

en en retranchant la voyelle *e*. C'est ainsi qu'on trouve *nostin* pour *nostisne*, connaissez-vous, et *viden* pour *videsne*, ne voyez-vous pas. Est-il donc invraisemblable que le verbe *aïo* ait joué le même rôle, et que *ai-n'* ait eu la signification de *que dites-vous*. Or, voilà exactement ce que signifie *ain* prononcé en nazale française. La trace de l'origine une fois perdue, l'a fait écrire avec l'aspiration, et confondre avec l'appellation *hein*. »

Cette étymologie est fausse, archifausse, et toutes les conséquences qu'en tire M. P. DE W. sont fausses également : 1°. *ai-n'* pour *ais-ne* n'a jamais signifié *que dites-vous* ; il signifie *ne dites-vous pas* ; 2°. *hein* ou *ain*, comme l'écrit M. P. DE W., pour en accommoder l'orthographe à son étymologie, n'a point la signification d'*ai-n'* ; c'est une interjection d'appel et d'interrogation : *hem !* dit l'Académie, est une interjection dont on se sert pour appeler. Ex. : *Hem, hem ! venez çà. — Hem, hem ! on vous attend ici. Il me fit hem, hem, qu'en dites-vous* ? est-il dit dans le grand Vocabulaire et dans l'Eloge funèbre de Michel Morin. — *Hem !* interjection, mot latin devenu français, qui sert pour appeler quelqu'un, ou lui faire signe ; disent les auteurs du Dictionnaire de Trévoux. *Hen*, mot que prononcent, ou plutôt son et bruit que font les personnes grossières, les gens mal élevés, quand ils n'ont pas bien entendu ce qu'on disait, et qu'ils veulent le faire répéter ; disent encore les mêmes lexicographes ; 3°. l'interjection française *hem*, *hen* ou *hein* vient évidem-

ment de l'interjection latine *hem*, puisqu'elle a la même signification, la même orthographe et le même son.

M. P. DE W. a donc eu tort de dire que c'est parce que la trace de son origine était perdue, qu'on l'a écrite avec l'aspiration, et confondue avec l'appellation *hein*. C'est donc, au contraire, pour conserver cette trace étymologique, et parce qu'en effet, l'*h* s'aspire en français, comme en latin, dans l'interjection *hem* ou *hen*, qu'on l'écrit encore avec l'aspiration. Cette interjection est donc la même que la prétendue appellation *hein*, qui n'en est qu'une variété orthographique.

Dans les exemples français que cite M. P. DE W., et dans tous ceux qu'il pourrait citer, le plus ou moins de grâce ou de politesse dans l'emploi de cette interjection, ne fait rien à son origine. M. P. DE W. doit avoir remarqué, comme moi, que c'est principalement dans les interjections que le ton fait la musique; que rien n'est plus ordinaire dans toutes les langues, surtout dans la langue chinoise, de voir la signification des mots modifiés par l'accent ou le ton avec lequel on les prononce.

Il me paraît donc incontestable que, dans les exemples cités par M. P. DE W., comme dans tous les autres exemples qu'il pourrait citer de son emploi, l'interjection française *hem* ou *hen*, ou comme il l'écrit *hein*, vient de l'interjection latine *hem*, et non du verbe latin *ai-n'*; qu'elle n'a point la signification de ce verbe; que c'est toujours, de quelque manière qu'on l'écrive,

une interjection, un cri d'appel ; qu'elle doit s'écrire dans tous les cas possibles avec le signe de l'aspiration, et avec l'*m* finale du latin, comme l'écrit l'Académie, et non pas *hen*, comme l'écrit le Dictionnaire de Trévoux, en distinguant mal à propos *hen* de *hem*, qui n'en diffère que par la prononciation ; que, par conséquent, on ne doit pas non plus, et bien moins encore, écrire tantôt *hein* et tantôt *ain*, comme le propose M. P. DE W. En écrivant *hem*, au lieu de *hen*, même quand on se sert de cette interjection pour faire répéter, il n'y a pas plus d'inconvénient, que lorsqu'on écrit *Dam* et *Adam*, et qu'on prononce *Dan* et *Adan*. Une langue fixée par des chefs-d'œuvre immortels, est l'Arche sainte : il ne faut y toucher qu'avec respect. Que dis-je, il n'est pas permis d'y porter la main, sans être accusé de sacrilège. C'est dans ce seul but que j'ai cru devoir répondre à l'article du Journal des Arts que je viens de critiquer.

Eloi JOHANNEAU.

LETTRE *à* M. D'A., *sur cette Question* :

Doit-on écrire et prononcer *Tartares* et *Tartarie*, ou *Tatares* et *Tatarie*?

Paris, 25 février 1806.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander si l'on doit dire *Tartares* et *Tar-*

tarie, comme presque tous les géographes, ou *Tatares* et *Tatarie* comme Pinkerton ; et vous avez bien voulu ajouter que ma décision obligera une petite société de gens de lettres, et mettra fin à la contestation qui la divise à ce sujet. Certes, je suis loin de penser que mon opinion puisse faire règle et autorité ; mais je vais établir des faits, et j'en tirerai ensuite la conséquence. Voici les faits :

1°. Il est certain que par un usage immémorial, on a toujours dit et écrit en français *Tartares* et *Tartarie* ; 2°. il n'est pas moins certain que le véritable nom, celui que ces peuples se donnent, est *Tatares ;* et que c'est d'après eux que plusieurs auteurs modernes, comme M. Langlès dans son Dictionnaire TATARE-*Mantcheoux*, les appellent *Tatares ;* que c'est ainsi que les appellent les Russes. Vous trouverez dans les *Recherches sur les Peuples de la Sibérie*, ouvrage *in*-8°., traduit du russe, et imprimé il y a trois ans à Paris, la confirmation que le véritable nom est *Tatares.*

D'après ces faits incontestables, voici maintenant mon opinion : Si l'on était obligé d'écrire et de prononcer les noms de lieux en français, comme les écrivent et les prononcent les naturels ou indigènes, il n'y a pas de doute qu'on ne dût écrire et prononcer *Tatares* et non *Tartares*, et qu'il ne fallût réformer presque toute notre nomenclature géographique. Mais, quoique cette réforme soit bien à désirer sans doute pour la géographie, il n'y a guère d'espérance, il ne serait pas même à désirer, qu'elle eût ja-

mais lieu généralement pour le langage ; et même, quand elle aurait lieu dans les ouvrages et les cartes géographiques, je ne crois pas qu'on puisse taxer personne de faute ou d'ignorance, en ne s'y conformant pas dans le langage usuel, et dans les ouvrages de goût et de littérature ; d'autant plus qu'en vers et même en prose, on blesserait souvent l'oreille et l'euphonie, on rendrait la langue barbare, en s'y conformant. Nous devons en cela imiter les Grecs et les Romains, qui n'admettaient dans leur langue les mots barbares qu'en leur ôtant la rouille de la barbarie, *l'étrangeté*, qu'en leur donnant le droit de cité par une physionomie nouvelle et toute nationale.

De là il suit que dans un ouvrage et dans un cours de science, on peut écrire et prononcer indifféremment *Tatares* ou *Tartares*, mais que dans le langage usuel et dans un ouvrage de goût, on doit préférer *Tartares* : la raison est pour le premier, l'usage est pour le second ; et vous savez, Monsieur, le précepte d'Horace, en pareil cas. Il y a plus, il me semble qu'on choque l'oreille et même l'analogie, en prononçant *Tatares*. Puisqu'il y a dans ce mot une répétition, une réduplication de la première syllabe, l'analogie et l'euphonie veulent que la répétition des deux syllabes soit parfaitement conforme ; d'autant plus qu'en se disposant à prononcer *tar* dans la seconde syllabe, on est amené par la nature des organes de la parole, et par l'attraction des sons analogues, à prononcer *tar* dans la pre-

mière comme dans la seconde. Et c'est même sans doute là la cause qui a fait prononcer *Tartares* et *Tartarie* pour *Tatares* et *Tatarie*, en français. C'est donc une altération propre et conforme au génie de notre langue ; nous ne pouvons, nous ne devons donc pas plus corriger celle-là que les cinquante mille autres altérations par lesquelles cette belle langue s'est formée du latin, et est devenue une langue universelle.

Eloi JOHANNEAU.

EXPOSITION

D'un nouveau système des conjugaisons françaises, ou nouvelle formation des conjugaisons de tous les verbes français, même irréguliers et sans exception, rangés en différentes classes, d'après la somme des rapports de leurs variations ou inflexions.

Les auteurs de nos grammaires se contentent la plupart de donner les quatre paradigmes des verbes en — *er*, — *ir*, — *re* — et — *oir*, s'imaginant sans doute qu'ils suffisent pour apprendre à conjuger tous les autres verbes ; tandis que je mets en fait qu'il y a dans notre langue bien des verbes que les plus savans grammairiens eux-mêmes seraient bien embarrassés de conjuguer en entier. Les grammaires qui présentent un plus grand nombre de conjugaisons et de

modèles de ces conjugaisons, dans un ordre méthodique, ont deux autres défauts : le premier, c'est de mal ranger ces classes ou ces modèles de conjugaisons ; le second, c'est de renvoyer à une liste alphabétique plus ou moins considérable les verbes qui ne s'y rapportent pas ; le troisième, de donner comme irréguliers des verbes réguliers, et surtout comme réguliers des verbes irréguliers ; de présenter même les modèles des verbes irréguliers avant ceux des réguliers, comme le paradigme de *finir*, qui est certainement un verbe irrégulier ; le quatrième, c'est de ne pas faire rentrer dans ces classes nombre de verbes qu'ils appellent irréguliers, et qu'ils ne présentent que dans l'ordre alphabétique, comme des exceptions ; ou de ne pas faire un plus grand nombre de classes de conjugaisons pour les y renfermer tous.

En grammaire, il faut éviter le plus qu'on peut les exceptions, et chercher toujours à généraliser, pour soulager la mémoire et régulariser la langue. N'y eût-il que deux ou trois verbes qui aient les mêmes formes de conjugaison, il faut savoir les rapprocher et en faire un tableau particulier. D'autres ouvrages sur les conjugaisons, comme le *Dictionnaire des Conjugaisons françaises* de Marville, publié à Londres en 1773, *in*-12, et celui de M. Bourgeois, qui a été imprimé à Langres, en 1812, de même format, donnent par un excès contraire les conjugaisons de tous les verbes dans l'ordre alphabétique. C'est pour obvier à tous ces défauts, à tous ces inconvéniens, et après avoir

reconnu que l'ancien système des conjugaisons de la langue française était aussi vicieux qu'incomplet, que je l'ai refait radicalement, et que j'ai dressé avec autant de peines que de soins un nouveau système ou tableau complet des conjugaisons de tous les verbes, même irréguliers, sans exception, de la langue française.

Pour l'arrangement ou la série de ces classes, j'ai suivi deux bases, la première celle des formes régulatrices ou génératrices, la seconde celle de la somme des rapports de ces formes ou de leurs irrégularités. Pour ma première base, j'ai établi six temps régulateurs, savoir les six formes de l'infinitif, du participe présent, du participe passé, du prétérit défini, du futur et de l'indicatif présent. Les grammairiens qui m'ont devancé ont depuis long-temps adopté les trois premières pour base de leur système de conjugaisons ; j'y en ai ajouté trois : la quatrième, celle du prétérit défini, parce qu'il y a des verbes, comme *offrir*, *mourir*, *lire*, dont le participe passé ne donne pas le prétérit défini ; la cinquième, celle du futur, parce qu'il y a des futurs dont l'irrégularité ne provient d'aucune des quatre autres ; la sixième, celle de l'indicatif présent, parce que les formes du singulier de l'impératif et du subjonctif présent en dépendent ; j'en ajoute encore une septième, celle de l'impératif, quand elle diffère de l'indicatif ; c'est à-dire que j'ai divisé les conjugaisons par les formes de l'infinitif, et que je les ai sous-divisées par celles des autres temps régulateurs. Avec ces six ou sept formes, on

peut connaître toutes les autres formes d'un verbe, quelqu'irrégulier qu'il soit.

Par une seconde base, savoir celle de la somme des rapports des formes génératrices ou de leurs irrégularités, j'ai placé les premières dans l'échelle, les classes qui offrent le plus de rapports, et les dernières celles qui ont un plus grand nombre d'irrégularités, lequel nombre j'ai eu soin de noter à chaque paradigme. Cette base, ainsi que la première, m'est propre et particulière. Je n'ai marqué le nombre des irrégularités que par rapport à la forme de l'infinitif, que je regarde comme la forme prototype, étant celle à laquelle on doit rapporter toutes les autres, puisque c'est sous cette forme que tous les verbes sont rangés dans les dictionnaires. C'est faute de n'avoir pas pris pour base de notre système de conjugaison, un assez grand nombre de temps régulateurs, et de lettres dans les finales de ces temps, que les grammairiens n'ont jusqu'ici présenté de nos conjugaisons qu'un système aussi incomplet que défectueux. Il fallait examiner, comme je l'ai fait, la conjugaison particulière de chaque verbe, pour en déduire le système général des conjugaisons de tous les verbes.

La première fois que j'ai eu l'idée de refaire à neuf et en entier le système de nos conjugaisons, et il y a déjà plus de vingt ans que j'en avais formé le projet, et que je l'ai exécuté de la manière que je vais dire, je croyais que pour trouver la véritable classification des conjugaisons de nos verbes, c'était d'écrire sur des cartes

les formes différentes de chacun aux mêmes modes, temps, nombres et personnes ; de classer ensuite, dans une même catégorie, tous les verbes qui présentaient une plus grande somme de rapports de formes. Mais je ne faisais pas attention alors qu'il y a, dans toutes les langues, des verbes qui appartiennent à plusieurs conjugaisons, par exemple *accipere*, en latin, qui appartient à la 3^e^. et à la 4^e^. ; *cueillir*, en français, qui appartient à la 2^e^. et à la 1^re^. ; et qu'en classant les verbes d'après les rapports de toutes les formes, il en résulterait que tous les verbes irréguliers seraient morcelés en différens tableaux ; qu'il y aurait une partie des formes de chaque verbe dans un paradigme, une autre dans un autre. J'ai donc dû abandonner cette idée, dont l'exécution cependant présente des résultats utiles, en distribuant toutes les formes d'un verbe irrégulier dans les différentes classes de conjugaisons auxquelles elles appartiennent, ce qui en ferait mieux connaître les irrégularités que de les réunir dans un seul tableau, comme si elles appartenaient à une même classe ; mais j'ai suivi cette même idée, pour les formes des verbes défectueux, tels que *aller*, *être*, etc. La conjugaison de chacun de ces verbes étant formée de celles de plusieurs verbes, j'ai distribué les formes de ces différens verbes composans, dans les différentes classes ou conjugaisons auxquelles elles appartiennent. Telles sont les bases du nouveau système de conjugaison française que je soumets à l'examen et au jugement des grammairiens philosophes qui aiment

à analyser et à discuter les lois du langage, et à en tirer des résultats utiles pour le régulariser, et en faciliter l'étude. Voici le tableau analytique de tous les verbes de la première conjugaison, sans aucune exception, tant réguliers qu'irréguliers, en attendant que je puisse publier l'application de mon système à la classification de tous les autres verbes français, rangés également, et sans en excepter aucun, par conjugaisons, d'après la somme des rapports de leurs formes ou inflexions.

I. Conjugaison en *ER*, — *ANT*, — *É*.

Formes générales des finales.

Infinitif.	— *er.*	Part. pr. — *ant.*	Part. passé,	— *é.*
Indicatif prés.	— *e*,	— *es*,	— *e*, — *ons*,	— *ez*, — *ent.*
Imparfait.	— *ais*,	— *ais*,	— *ait*, — *ions*;	— *iez*, — *aient.*
Prétérit.	— *ai*,	— *as*,	— *a*, — *âmes*,	— *âtes*, — *èrent.*
Futur.	— *erai*,	— *eras*,	— *era*, — *erons*,	— *erez*, — *eront.*
Subj. imparf.	— *asse*,	— *asses*,	— *ât*, — *assions*,	— *assiez*, — *assent.*

Exemple : *Aimer* et tous les verbes en — *er*, — *ant*, — *é*, sans exception, au nombre de près de 4,000.

Formes particulières des Médiales, ou Exceptions.

A. *Variations particulières dans les médiales de quelques verbes dont les finales sont précédées des consonnes* c, g, l *ou* t, ou en — *cer*, — *ger*, — *eler* ou — *eter.*

1°. Dans 80 verbes en — *cer*, qui changent *c* en *ç* devant les voyelles *a* et *o* des finales de

l'ind. prés. imp. et prét., du subj. imp. et du part. présent, pour conserver au *c* la prononciation de l'*s* qu'il a devant les voyelles *e* et *i*, ainsi : — *çons* pour — *cons*; — *çais*, — *çait*, — *çaient* pour — *cais*, — *cait*, — *caient*; — *çai*, — *ças*, — *ça*, — *çâmes*, — *çâtes*, pour — *çai*, etc.; — *çasse*, — *çasses*, — *cât*, — *çassions*, — *çassiez*, — *çassent*, pour — *casses*, etc. Exemples : *Placer*, *bercer*, etc.

2°. Dans 160 verbes en — *ger*, qui prennent un *e* muet après le *g*, quand *g* se trouve devant les mêmes voyelles *a* et *o* des mêmes finales, pour conserver au *g* la prononciation du *j*, qu'il a devant *e* et *i*, en écrivant — *geons* — pour — *gons*; — *geais*, etc. pour — *gais*, etc.; — *geai*, etc. pour — *gai*, etc.; — *geasse*, etc. pour — *gasse*. Exemples : *Ranger*.

Nota. Ces deux irrégularités des verbes en — *cer* et — *ger* ne gissent que dans l'orthographe vicieuse de notre langue : elles n'existeraient pas, si ces verbes étaient écrits — *ser* et — *jer*. Par conséquent, ces irrégularités ne sont qu'apparentes dans la langue écrite, et n'existent point dans la langue parlée.

3°. Dans quelques verbes en — *eler*, qui doublent *l* dans les verbes où *l* est suivi d'un *e* muet, ainsi : — *elle*, — *elles*, — *elle*, — *ellent*, pour — *èle*, — *èles*, — *èle*, — *èlent*; — *ellerai*, etc. pour — *èlerai*, etc.; — *ellerais*, etc. pour *èlerais*, etc. Ces verbes sont les dix suivans : *Appeler*, *chanceler*, *ensorceler*, *épeler*, *etinceler*, *harceler*, *interpeler*, *morceler*, *rappeler*, *ruisseler*; tandis que tous

les autres verbes en — *eler*, au nombre de 93, tels que *agneler*, *amonceler*, *anneler*, *atteler*, *béler*, *bosseler*, etc., etc., ne doublent jamais *l;* ce qui devrait être régularisé, en n'écrivant qu'un *l* dans tous, et en mettant un accent grave sur l'*e* qui le précède, quand *l* est suivi d'un *e* muet. Cette irrégularité ne gît donc encore que dans une orthographe vicieuse.

4°. Dans 7 verbes en — *eter*, qui doublent *t* dans les formes où *t* est suivi d'un *e* muet, pour la même raison que pour les verbes en *eler*, en écrivant : — *ette*, — *ettes*, — *ettent*, pour — *ète*, etc.; — *etterai*, etc., pour — *èterai*, etc.; — *etterais*, etc. pour — *èterais*, etc. Ces verbes sont *cacheter*, *jeter*, *déjeter*, *projeter*, *interjeter*, *rejeter*, *surjeter;* tandis que *acheter*, *apprêter*, *béqueter*, et tous les autres verbes de cette finale, au nombre de 68, ne doublent pas le *t*. Ainsi, même irrégularité que pour les verbes en — *eler*, et même moyen de la faire disparaître.

B. *Variations particulières dans les médiales de quelques verbes dont les finales sont précédées de la voyelle* y *ou* u.

1°. Dans les verbes en — *yer*, toujours précédés d'une voyelle avant *y*, c'est-à-dire en — *ayer*, — *eyer*, — *oyer*, — *uyer*, qui changent *y* en *i* devant *e* muet, ainsi : — *aie*, — *aies*, — *aient*, pour — *aye*, etc.; — *aierai*, etc. pour — *ayerai*, etc.; — *aierais*, etc. pour — *ayerais*, etc.; — *eie*, — *oie*, — *uie*, etc.

pour — *aye*, — *oye*, — *uye*, etc. Cette irrégularité ne provient encore que du vice de notre orthographe. On éviterait cette irrégularité en mettant deux *ii* dans les formes qui ont le son mouillé, un seul *i* dans les formes qui ne l'ont pas; exemples, en écrivant — *aiier*, — *eiier*, — *oiier*, — *uiier*; — *aie*, — *eie*, — *oie*, — *uie*, etc.

Les deux verbes *envoyer* et *renvoyer*, outre cette irrégularité commune à tous les verbes en — *yer*, en ont une au futur et au conditionnel qu'ils contractent ainsi : — *Errai*, — *errais*, etc., pour — *oyerai*, — *oyerais*, etc.

2°. Dans tous les verbes en — *ouer*, qui mettent deux points sur l'*i*, dans les finales en — *ions* et — *iez* de l'indicatif imparfait et du subjonctif présent, ainsi : — *ouïons*, — *ouïez*.

3°. Dans le verbe en — *uer*, *puer*, qui éprouve le même changement d'orthographe aux deux mêmes finales de l'indicatif imparfait seulement, n'étant pas usité au subjonctif présent ; tandis que les 60 autres verbes en — *uer* suivent la règle générale : ce qui n'est pas conséquent. On devrait donc écrire — *uions* et — *uiez* dans le verbe *puer*, comme dans les autres verbes de la même finale, et — *ouions*, — *ouiez* dans ceux en — *ouer*.

Nota. — 1°. Les autres verbes en — *er*, précédés d'une voyelle sonore ou muette avant cette finale, savoir en *éer*, — *ier*, — *guer* et — *quer*, comme *créer*, *agréer*, *suppléer*, *guéer*; *plier*, *supplier*, *copier*, *briguer*; *pratiquer*, etc., sont réguliers et n'éprouvent pas de changement mé-

dial orthographique. Il faut seulement faire attention que les verbes en — *ier* prennent deux *ii* dans — *iions* et—*iiez* de l'indicatif imparfait et du subjonctif présent; mais que de ces deux *ii* le premier est radical, le second conjugatif; que par conséquent, il n'y a pas d'irrégularité.

Nota. — 2°. *Aller* n'est pas irrégulier, mais défectif dans sa conjugaison, et complète les formes qui lui manquent : 1°. par celles du verbe *je vais* ou *je vas* (du latin *vadere*), lesquelles appartiennent à la conjugaison en — *re;* 2°. par celles du verbe *j'irai* (du latin *ire*), qui sont de la conjugaison en — *ir*. Cependant il est légèrement irrégulier au subjonctif où il fait *que j'aille*, *que tu ailles*, *qu'il aille*, *qu'ils aillent*, pour *que j'alle*, etc., comme on dit encore en Sologne.

Autre addition à la lettre de la page 10, *sur les lettres dites euphoniques* L, T *et* S.

Dans la *Vie des Saints de Bretagne*, par le P. Albert, imprimée en 1637, on voit souvent le mot *va* écrit *vat* par un *t* final, devant les voyelles comme devant les consonnes; on y lit p. 146, à la marge : « Saint Hervé *vat* à l'escolle, il *vat* trouver son oncle, *vat* voir sa mère. » — Donc le *t* final de *vat* dans *va-t-il*, n'est pas plus euphonique que celui de *voit*, qu'on a écrit *void*, à cause du latin *videt*. Donc ce *t* est la caractéristique de la troisième personne singulière. Donc c'est pour cela que le

peuple le prononce encore devant une voyelle, et dit, par exemple, *il vat en ville.*

NOTA. Voyez, p. 78, une première addition à la même lettre de la p. 10, pour la lettre *s.*

TABLEAU STATISTIQUE

Du nombre des Verbes français de chaque finale de l'infinitif.

J'ai calculé 1°. qu'il y avait dans la langue française environ 4,625 verbes, dont 3,938 en — *er*, 414 en — *ir*, 43 en — *oir*, et 230 en — *re*; 2°. que dans les 3,938 en — *er* il y en avait 3,577 en — *er* précédé d'une consonne, savoir: 34 en — *ber*, 81 en *cer*, 145 en — *cher*, 206 en — *der*, 26 en — *ffer*, 158 en — *ger*, 48 en — *gner*, 47 en — *guer*, 400 en — *ler*, 175 en — *ller* mouillé, 144 en — *mer*, 508 en — *ner*, 4 en — *pher*, 113 en — *quer*, 360 en — *rer*, 270 en — *ser*, 173 en — *sser*, 604 en — *ter*, 74 en — *ver*, 6 en — *xer*, 1 en — *zer*; et 391 en — *er* précédé d'une voyelle, savoir: 27 en — *ayer*, 3 en — *eyer*, 44 — *oyer*, 4 en *uyer*, 11 en — *éer*, 209 en — *ier*, 33 — *ouer* et 60 en— *uer*; 3°. que parmi les 400 verbes — *ler*, il y en avait 107 en — *eler*, 19 en — *etler*, en — *êler*, 1 en — *ailer*, et parmi les 604 verbes — *ter*, il y en avait 68 en — *eter*, 22 en — *etter*, 14 en — *êter*, et 3 en—*aiter*; 4°. que parmi les 391 verbes en — *er*, précédé d'une voyelle, il y en avait 78 en—*yer* 5°. que dans les 414 verbes en — *ir*, il y en avait 39 en — *ir* précédé d'une consonne, et 19 en — *ir* précédé d'une voyelle, savoir: 10 en — *ouir*, 3 en — *uir* 3 en — *ahir*, 1 en — *ehir*, 1 en — *aïr*, 2 en — *eïr* 6°. que parmi les 230 en — *re*, il y en avait 22 en — *aire*, 30 en — *ire*, 24 en — *uire*, 3 en — *ure* 4 en — *orre*, 1 en — *ourre*, 2 en — *aincre*, 37 en — *andre*, 2 en — *endre*, 15 en — *eindre*, 7 en — *aindre* 12 en — *ondre*, 9 en — *oindre*, autant en — *oudre*, en — *erdre*, 6 en — *ordre*, 1 en — *ourdre*, 12 en — *ettre*, 6 en — *aître*, 9 en — *oitre*, 3 en — *aître* autant en — *oître*, et 11 en — *ivre.*

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

31 JAN. 1996

CE

a39003 001402238b

PC 2571 .J64 1o.c

JOHANNEAU, ELOI.

MELANGES D.ORIGINES ET

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 03 04 02 21 0